This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BR
1720
J8
H8

UC-NRLF

$B 108 960

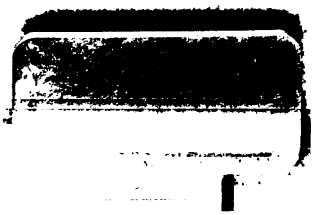

JUSTIN MARTYR

ESQUISSE HISTORIQUE

PAR

PAUL-EMILE HUTH

—

THÈSE

Présentée à la Faculté de théologie de l'Université de Genève pour obtenir le grade de bachelier

Je suis trop petit pour dire du Christ quelque chose de grand.

JUSTIN MARTYR.

64887

GENEVE

IMPRIMERIE JULES-GUILLAUME FICK

—

1893

27

JUSTIN MARTYR

ESQUISSE HISTORIQUE

PAR

PAUL-EMILE HUTH

THÈSE

Présentée à la Faculté de théologie de l'Université de Genève pour obtenir le grade de bachelier

> Je suis trop petit pour dire du Christ quelque chose de grand.
>
> JUSTIN MARTYR.

GENEVE

IMPRIMERIE JULES-GUILLAUME FICK

1893

BR17
J8H8

59887

La Faculté de Théologie, chargée par le Règlement de l'Université d'examiner la présente thèse, en autorise l'impression, sans toutefois entendre exprimer par là d'opinion sur les propositions qui y sont énoncées.

Le Doyen de la Faculté,

J. COUGNARD, Prof.

Gift of
Geneva University

HR1720
J8 H8

A MA MÈRE ET A MA SŒUR

A MES PROFESSEURS

A MES AMIS

A ma fiancée

P. H.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

INTRODUCTION

On peut distinguer cinq périodes (1) dans l'histoire de l'apologétique :

I. La première opposition au christianisme vient des Juifs ; on se borne à leur montrer en Jésus l'accomplissement des prophéties de l'Ancien Testament.

Puis vient celle des païens et des philosophes : la lutte, portée sur le terrain des idées, devient plus difficile, exige plus de connaissances ; une exégèse arbitraire des textes ne peut plus suffire. Pendant les trois premiers siècles, presque tous les écrits des chrétiens sont consacrés à l'apologétique.

II. Le christianisme a vaincu le paganisme; il est devenu religion d'Etat. Une fois au pouvoir, de persécuté, il se fait persécuteur : il lutte contre les hérésies qui se font jour dans son sein. C'est alors que naît la polémique ; l'apologétique est presque tombée.

III. Le christianisme s'est altéré au contact de la religion païenne ; le luxe déployé dans les cérémonies

(1) Lichtenberger, art. Apologétique ds. Enc. d. Sc. relig.

de l'ancienne religion s'est substitué à la simplicité primitive du culte ; la cour de Rome donne au monde chrétien l'exemple d'une corruption générale. La Réforme, après de nombreuses tentatives, réprimées avec autant de violence que l'avait été dans les premiers temps le christianisme, a conquis des Etats importants, des défenseurs vaillants ; elle s'attache plus à la polémique qu'à l'apologétique.

IV. Les Réformés avaient substitué à l'autorité du pape celle de la Bible ; cette autorité régna en maîtresse jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Mais les sciences naturelles, l'histoire des religions comparées, l'exégèse ont progressé et, au dix-huitième siècle, le déisme et le matérialisme se partagent les esprits fatigués de l'orthodoxie officielle. L'apologétique est, à ce moment, complétement tombée en décadence.

V. L'influence de Kant sur l'apologétique moderne est incontestable ; les preuves externes, examinées sévèrement par la critique historique, gagnent en solidité ; elles peuvent faire face aux attaques de la la science « positive ».

Actuellement, le christianisme a à justifier son existence même (1) et ses fondements spirituels en face du « paganisme » moderne.

L'apologétique vit donc de l'actualité ; (2) son terrain change constamment ; la dialectique diffère aussi : les arguments de nos pères n'ont plus la même valeur pour nous.

(1) A. Bouvier, Apolog. act., p. 8.

(2) J. Cougnard, Apolog. dans les sermons, dans Homil. (Cours inédit).

Tout en embrassant le christianisme dans son intégrité première, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher, (1) notre devoir est de chercher les points communs avec nos adversaires, afin de les amener un jour sur « la route de Damas » et les voir s'associer à nous pour célébrer le dévouement sublime du Christ sur la croix.

* * *

L'époque que nous nous proposons d'étudier est celle qui succède immédiatement à la disparition des derniers témoins de la vie de Jésus ; les apôtres ont accompli leur mission en portant la bonne nouvelle jusqu'aux extrêmes limites du monde alors connu ; dans les principales villes de l'empire romain, de petites communautés chrétiennes se sont formées et persévèrent avec zèle dans leur foi. A Rome, où Paul a terminé glorieusement sa carrière en subissant, comme son Maître, le martyre, le culte chrétien est toléré ; on le confond encore avec celui des Juifs qui n'a rien d'universaliste. Mais bientôt la persécution se déchaîne : Néron livre les chrétiens comme victimes à la fureur populaire, en les chargeant de l'accusation d'avoir incendié Rome.

Domitien les persécute pour de prétendus délits civils, qu'on leur impute en les confondant avec les Juifs.

On ne persécute donc pas encore pour le motif de

(1) Bouvier, Apol. act. p. 14.

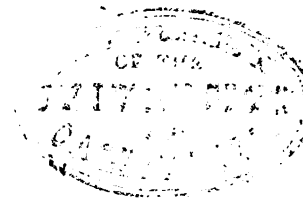

dissidence du culte national. Cependant, lorsqu'on voit que le christianisme n'est pas une religion ayant pour principe l'exclusivisme, qu'au contraire, il cherche des prosélytes chez les pauvres comme chez les riches, chez les païens comme chez les Juifs, qu'il aspire à conquérir le monde, alors les prêtres, nouveaux Demetrius d'Ephèse, conçoivent quelques inquiétudes ; ils pressentent que la religion née d'hier sera la rivale redoutable qui peut-être même les anéantira ; ils attirent aussitôt l'attention des empereurs sur cette secte malfaisante, dangereuse pour le culte national et pour la sécurité publique.

Excités par les meurtres accomplis sur l'ordre de Néron et de Domitien, les chrétiens annoncent en effet la ruine de Rome, la Babylone ; ils refusent de parer leurs demeures les jours de fête, de rendre l'hommage dû à l'empereur ; bref, leur vie civile donne lieu à de nombreux soupçons.

Dès lors s'ouvre l'ère des persécutions légales, c'est-à-dire, on persécute les chrétiens pour la profession de leur foi.

Trajan remet en vigueur en 99 une ancienne loi contre les associations illicites. Sous Adrien, les persécutions continuent : Quadratus et Aristide présentent des apologies en faveur de leurs coreligionnaires opprimés. La haine contre ceux qui se réclament de Christ est même si forte que le proconsul d'Asie, Granianus, adresse des plaintes à Adrien ; celui-ci envoie à Minucius Fundanus, successeur de Grananius, un

rescrit,(1) — contesté par plusieurs — (2) en ces termes :

« A Minucius Fundanus. J'ai reçu la lettre que Sé-
« rénius Granianus, homme très considérable et votre
« prédécesseur, m'a écrite. Je trouve que l'affaire doit
« être examinée avec un soin très exact, afin que les
« chrétiens ne soient point inquiétés sans sujet, et que
« l'on n'autorise point la calomnie. Si les habitants de la
« Province les veulent accuser devant vous, qu'ils prou-
« vent les crimes dont ils les accusent. Mais ne déférez
« point à des discours avancés en l'air, ni à des cris
« confus du peuple. Prenez connaissance des accusa-
« tions que l'on formera contre eux. S'ils sont convain-
« cus d'avoir violé les lois, punissez-les comme ils l'au-
« ront mérité. Mais si l'accusation est calomnieuse,
« châtiez l'accusateur. »

Mais la lettre d'Adrien reste lettre morte ; la populace, se sentant soutenue, excitée même par les prêtres, pille, incendie, massacre, lance les accusations les plus infâmes contre ceux qu'elle désire faire périr avec un semblant de légalité.

Les chrétiens resteront-ils privés de soutien, une voix puissante ne viendra-t-elle pas plaider en leur faveur, déjouer les projets des misérables en proclamant l'injustice de la persécution? Au moment où ils dé-

(1) Le rescrit est rapporté par Eusèbe, H. E., IV, c. 9, p, 99. (Ed. Paris, 1678).

(2) Néander (All. Gesch. Chr. R. ù. K., p. 152) n'admet pas l'authenticité du rescrit d'Adrien quoiqu'il reconnaisse que ce règne ait été favorable à la tranquillité des chrétiens. L'auteur de cet écrit, dit-il, a le langage d'un chrétien plutôt que d'un empereur païen.

sespèrent le plus, un nouveau prosélyte, plein de courage, d'audace même, vient mettre à leur disposition le fruit de ses études, de ses méditations, de ses expériences. Cette voix puissante, attendue avec tant d'anxiété, souhaitée par tant de prières, est celle de Justin Martyr.

PREMIÈRE PARTIE

Biographie de Justin

CHAPITRE PREMIER

LA VIE

Justin, surnommé Philosophe et Martyr, naquit (1) à Néapolis (2) à la fin de l'âge apostolique ou juste après le commencement du second siècle (3). (Herzog, Real Encyclop.) Les écrivains s'accordent généralement pour fixer la date de sa naissance à l'an 103. (E. de Pressensé, art. J. M., ds. Encycl. des Sc. Relig. et dans Hist. d. prem. siècles de l'Egl. chrét. T. I, 2e Série, p. 192 ; Lenain de Tillemont, H. E. T. II, p. 346 et p. 642, n° 1 ; Moehler, Patrol, p. 171 ; Chastel, H. E., etc.) Parmi les autres dates proposées, nous

(1) Le titre de la grande Apologie nous donne ce qui concerne sa naissance.

(2) Néapolis ou Flavia Néapolis (Naplouse), l'anc. Sichem, act. Nablus. (Ap. I, c. 1. p. 6, édit. col. p. 53 ; Cum Tryph., c. 2, p. 8, n. 10, éd. col. p. 219.

(3) Cela ressort de sa conversion qui eut lieu lorsqu'il était déjà d'un âge assez avancé.

trouvons 89 (Volkmar, Die Z. J. d. M.; Franck, dict. des Sc. phil.) et 114 (Gd Dict. Larousse).

Justin était fils de Priscus et neveu de Bacchius; sa famille était païenne, d'origine grecque; elle possèdait une certaine aisance, ce qui lui permit de recevoir une brillante éducation. Ses parents paraissent être venus s'établir avec la colonie romaine qu'envoya Vespasien après la guerre de Judée. Justin mentionne qu'il était samaritain de naissance, (1) du nombre des incirconcis (2) et des païens. (3)

Ce ne fut, dit-il lui-même dans son dialogue avec Tryphon, (C. T., c. 2, p. 6, éd. col. 218) qu'après une très longue excursion à travers les écoles philosophiques les plus renommées qu'il trouva la paix dans la doctrine de la Révélation, à cause de sa sûreté sur les choses divines.

De bonne heure, en effet, il travaille avec ardeur à la recherche de la vérité; cette soif de connaissance ne pouvait plus être étanchée par le paganisme avec ses mythes sans idées, ses cultes immoraux, ses mystères n'ayant rien de révélateur.

Il quitta les stoïciens lorsque, ayant demandé à son maître de le renseigner sur la nature de Dieu, il lui répondit que c'était une question de spéculation philosophique sans utilité : (4)

(1) C. T., 120, p. 432. Ed. col. p. 349.

(2) C. T., c. 28, p. 94. Ed. col. p. 245.

(3). Apol. I. c. 53, p. 142, n. 6, éd. col. p. 88; C. T. c. 41, p. 138, éd. col. p. 260; id. c. 64, p. 224, éd. col. p. 287; id. c. 120, p. 430 éd. col. p. 348; id. c. 130, p. 464, éd. col. p. 359.

(4) C. T., c. 2, p. 5, éd. col. p. 219.

« Περὶ θεοῦ, οὐδὲ αὐτὸς ἠπίστατο, οὐδὲ ἀναγκαίαν ἔλεγε ταύτην εἶναι τὴν μάθησιν. »

Puis il alla chez un péripatéticien qui lui prouva, par l'empressement qu'il se mit à fixer ses honoraires, que la vérité n'était pas en lui : (1)

« Καί μου ἀνασχόμενος οὗτος τὰς πρώτας ἡμέρας ἠξίου με ἔπειτα μισθὸν ὁρίσαι, ὡς μὴ ἀνωφελὴς ἡ συνουσία γίνοιτο ἡμῖν. »

Il se vit renvoyé, au bout de sa première visite, par un pythagoricien lorsqu'il eut avoué son ignorance en musique, géométrie, astronomie, d'après lui moyens de purification de l'âme tombée dans le sensualisme et qu'il estimait comme les bases nécessaires de toute philosophie : (2)

« Πολλά τε ἐπαινέσας ταῦτα τὰ μαθήματα καὶ ἀναγκαῖα εἰπὼν ἀπέπεμπέ με, ἐπεὶ αὐτῷ ὡμολόγησα μὴ εἰδέναι. »

Il reçut enfin les leçons d'un platonicien et crut alors être arrivé au terme de ses recherches. La contemplation des choses incorporelles l'entraîna; la doctrine des idées lui prêta des ailes ; il s'attendait à voir la divinité : (3)

« Ὀλίγου τε ἐντὸς χρόνου ὤμην σοφὸς γεγονέναι, καὶ ὑπὸ βλακείας ἤλπιζον αὐτίκα κατόψεσθαι τὸν θεόν. »

Un hasard apparent (4) déchira son rêve orgueilleux pour lui opposer la vérité de la Révélation céleste.

Un jour, comme il en avait souvent la coutume, Jus-

(1) C. T., c. 2, p. 8, éd. col. p. 219.

(2) Ibidem.

(3) C. T., c. 2, p. 10, éd. col. p. 219.

(4) C. T. c. 3, p. 10, éd. col. p. 219 seq.

tin, dans le but d'une méditation ininterrompue sur les questions philosophiques, s'était rétiré du brouhaha ordinaire dans la solitude d'un site maritime tranquille. Si cet événement se produisit pendant son séjour à Néapolis, il faut penser ou à l'isolement de la mer Morte au N. (hypoth. de Grabe, Rettig, Stroth), ou à un point du lac de Genézareth, en dehors de la circulation (hypoth. de Otto). Mais le contexte, d'après Schröckh, Winter, Bretschneider, donne plus de vraisemblance à Ephèse.

Là-bas, en se promenant, Justin rencontra un vieillard d'un aspect doux, vénérable. D'après Halloix, Tillemont (H. E. II.) et Hilgenfeld, c'était un ange aux formes humaines; d'après Göz et Zastrau un judéo-chrétien; d'après Ziegler, un ermite; d'après Semisch et Dörner, un chrétien et un chrétien cultivé et mûri. Cette rencontre inattendue de tous deux amena une conversation ; le sujet en était la philosophie. Le vieillard opposa au panégyrique qu'en faisait Justin la conviction que le divin n'était connaissable que par une contemplation immédiate et avec les yeux d'une âme sanctifiée par l'Esprit de Dieu. Cela transperça comme un glaive meurtrier la conception transcendante du monde de l'idéaliste platonicien. D'une bouche éloquente, le vieillard fit voir à celui qu'il avait rencontré la source de la vérité infaillible, espérée en vain chez les philosophes, dans les Ecritures.

Après ces paroles, le vieillard s'éloigna, et Justin ne le revit jamais; mais un feu divin brûlait dans son âme. Il avait été gagné par une démonstration toute

morale et par la preuve externe scripturaire. Du reste, le spectacle de l'héroïque vertu de quelques disciples de Jésus l'avait préparé à recevoir l'appel de Dieu : (1) « Au temps où je me complaisais dans les doctrines de « Platon, et alors même que j'entendais toutes les ca- « lomnies lancées contre les chrétiens, je me disais en « les voyant si fermes devant la mort et devant tous « les périls que le monde redoute, qu'il était impossi- « ble qu'ils vécussent dans le crime et la volupté. » Il avait acquis cette certitude qu'il était impossible que des hommes qui allaient au martyre et à la mort aussi intrépidement pour un Dieu invisible, pussent être des débauchés, des anthropophages. L'étude approfondie de l'Ancien-Testament affermit ses premières convictions.

C'est ainsi que Justin raconte lui-même sa conversion. La vérité intérieure de l'événement fait déjà reconnaître que ce n'est pas simplement une tournure littéraire, comme l'affirme Credner, mais une histoire vécue.

Justin n'est pas le seul qui parcourut tous les systèmes philosophiques et qui « trouva de la joie dans la doctrine de Platon » (2) avant de devenir chrétien. Mentionnons encore le rhéteur Tatien, l'évêque Denys d'Alexandrie (Eusèbe de Césarée, H. E. VII, c. 7), Théophile d'Antioche, Grégoire le Thaumaturge, etc.

Diverses dates sont proposées pour la conversion de

(1) Apol. II, c. 12, p. 232, col. p. 50.
(2) Apol. II. id.

Justin : Lesueur, (H. E., p. 505) 128; Dommerich, 132 ; Lenain de Tillemont, (H. E.) entre 132-133, avant la révolte des Juifs de 134-136 ; Mœhler (Patrol, p. 173) 133 ; Tzschirner et F. Næf, 137 ; Chastel, Herzog, Bonnefon et Volckmar en 140. L'opinion générale place cette conversion de Justin lorsqu'il avait environ l'âge de 30 ans.

Justin garda le manteau de philosophe (1) même après son baptême, parce que cela lui facilitait les occasions de parler en public. En apparence helléniste, de fait chrétien ardent, il parcourut avec un zèle infatigable l'empire romain ; sa vie, comme sa science, appartiennent au christianisme. Justin aime à rappeler sa conversion ; c'est sa gloire et sa force : (2) « O « doctrine toute divine, dit-il, qui ne tend pas à former « des prêtres, des orateurs, des philosophes, mais qui de « mortels nous fait devenir immortels, qui nous associe « à la nature de Dieu même, qui nous élève de la « terre au ciel! Voilà celle dont le charme m'a conduit « à la doctrine nouvelle que je professe. Venez à moi, « apprenez ce que j'ai appris, et, puisque j'ai été ce « que vous êtes, ne désespérez pas d'être un jour ce « que je suis. »

Pour travailler en vue de l'avancement du règne de Dieu, il voyagea comme simple évangéliste itinérant, sans charge ecclésiastique (3) et sans résidence fixe.

(1) C. T. c. I. p. 2, col. p. 217.

(2) Cf. Bungener, le Christ. aux trois prem. siècles, p. 190. — Apol. II, c. 13, p. 236, col., p. 51.

(3) E. de Pressensé. H. de l'Egl. chrét., p. 197. — Lenain de Tillemont prétend (Mémoire II, p. 389) sans aucune espèce de motif, que Justin fut prêtre de l'Eglise de Rome.

Il se rendit en Palestine, en Asie, en particulier à Ephèse, où il tient un colloque (1) avec le Juif Tryphon (2) et son parti, puis en Italie, à Rome, où il fit un séjour prolongé. (3) Il y défendit le christianisme contre Crescens le Cynique. Il parvint en peu de temps à rassembler autour de lui nombre de disciples, parmi lesquels Tatien (4), les entretenant de la doctrine de Jésus.

Il eut à défendre celle-ci tour à tour contre les juifs, les païens et les philosophes.

La lutte que Justin soutint avec Crescens devait avoir une issue fatale pour lui ; ayant déjoué les sophismes et dévoilé les dérèglements de ce dernier dans des conférences publiques, Crescens profita de l'événement qui suit pour se venger de Justin : (5)

Pendant une des persécutions qui eurent lieu sous le règne des Antonins, une femme romaine convertie s'était séparée de son mari pour n'être plus complice de ses mœurs dépravées. Irrité, son mari la traduit devant le tribunal de l'empereur ; par un libelle, elle obtient un sursis pour arranger ses affaires. Voyant qu'il ne pouvait, pour le moment, nuire à sa femme, son mari se tourna contre un certain Ptolémée qui

(1) Th. Zahn. (Stud. z. J. M. p. 66) et Moehler (Patrol. p. 190), admettent la réalité d'une dispute avec des Juifs ; plusieurs déclarent ce récit fictif.

(2) C. T., c, I, p. 2, col. p. 217; Cf. Eusèbe, H. E. IV, 18.

(3) Acta Martyr. c. 3. p. 272 ; Apol. II, c. 3 p. 206, col. p. 42 ; Apol. I c. 26, p. 78, col. 69; Tatien, Contra Graecos c. 19.

(4) Tatien, id. c. 2.

(5) Apol. II, c. 2, p. 196 seq. Col. p. 41 seq.

l'avait convertie. Ptolémée fut jeté en prison ; interrogé par un centurion, il déclara qu'il était chrétien. Un juge, Urbicus, reçut la même réponse. Aussitôt on le conduisit au supplice.

Un chrétien, Lucius, demanda à Urbicus la raison de cette condamnation à mort d'un homme n'ayant commis aucun crime. Urbicus lui répond : « Tu me parais aussi être un chrétien ». Lucius l'ayant affirmé et s'indignant du jugement rendu par un Antonin dit le Pieux, fut aussi mis à mort. Il en fut de même d'un troisième.

Témoin de ces exécutions sommaires, Justin adressa une première apologie à Antonin le Pieux.

De Pressensé (1) n'admet pas une participation directe d'Antonin aux persécutions qui eurent lieu sous son règne. D'après Baronius, Tertullien, etc., les chrétiens auraient même joui sous Antonin d'une heureuse tranquillité. Capitolinus, l'historien de ce prince, nous fait son portrait : (2) « Plein de clémence, d'un génie pla-
« cide, sobre, doux, il faisait toute chose avec mesure
« et sans jactance. Il pensait, comme Titus, qu'il
« valait mieux épargner la vie d'un homme que de tuer
« mille ennemis. »

Ayant appris qu'en Grèce, le peuple, irrité par quelque malheur public, s'ameutait et se préparait à massacrer les chrétiens, il écrivit aux magistrats des

(1) De Pressensé, H. de l'Egl. chrét. IIe Série, T. I. p. 151 seq. Cf. de Tillemont, H. E. II.

(2) Cf. Bonnefon, H. d. prem. chrét. p. 57.

villes (1) où ces troubles avaient éclaté de ne prendre aucune mesure nouvelle contre l'Eglise. Il se peut que ces lettres aient été obtenues grâce à la première apologie qui fut alors présentée à l'empereur.

Eusèbe (2) nous rapporte sur le témoignage de Meliton de Sardes qu'Antonin aurait publié cet édit : (3)

« L'empereur César-Aurèle Antonin, Auguste,
« Arménique, grand Pontife, qui a été tribun 15 fois,
« Aux Etats d'Asie, Salut!

« Je suis tout-à-fait d'avis que les dieux auront soin « de découvrir de pareilles gens, car il leur importe « beaucoup plus qu'à vous de punir, *s'ils en sont ca-* « *pables*,(4) ceux qui refusent de les adorer. Mais vous « vexez et vous tourmentez les chrétiens, et les accu- « sez d'athéisme et d'autres crimes que vous ne pou- « vez nullement prouver. Ils regardent comme un « avantage de mourir pour leur religion, et ils se trou- « vent heureux de renoncer à la vie, plutôt que d'obéir « à vos ordres. Quant aux tremblements de terre qui « ont eu lieu dans les temps passés ou dernièrement, « n'est-il pas convenable de vous rappeler la terreur « qu'ils vous causent et de vous engager à comparer « vos dispositions à celle des chrétiens, et à considérer « avec quelle sérénité ils se confient à Dieu? Dans de « semblables moments, il semble que vous ne connais- « sez pas les dieux, et que vous négligez leur culte.

(1) Particulièrement Larisse, Thessalonique et Athènes. — Meliton, Ap. ad. Marc Aurèle. — Eusèbe, H. E., IV, c. 26.

(2) Eusèbe, H. E. IV, c. 13, p. 102.

(3) Cf. Le Sueur, H. E. p. 578.

(4) C'est nous qui soulignons.

« Vous vivez dans une ignorance pratique du Dieu « suprême lui-même, et vous tourmentez et persécutez « jusqu'à la mort ceux qui le servent. Quelques autres « gouverneurs de province avaient écrit, sur les chré- « tiens, à notre divin père Adrien, et il leur répondit « qu'on ne devait pas les molester, à moins qu'ils n'en- « treprissent quelque chose contre le gouvernement « romain. Plusieurs se sont aussi adressés à moi au « sujet de ces mêmes hommes, et je leur ai fait « une réponse conforme aux maximes de mon père. « Mais si quelqu'un persiste à accuser les chrétiens « uniquement comme chrétiens, que l'accusé soit ac- « quitté, lors même qu'il serait chrétien, et que l'ac- « cusateur soit poursuivi.

« A Ephèse, dans l'Assemblée générale d'Asie. » (1)

E. Renan déclare (2) que c'est gratuitement qu'on a supposé (Orose VII, 14) que l'Apologie de Justin amena un relâchement de persécution de la part d'Antonin.

En tout cas, s'il y eut relâchement, les ordres de l'empereur ne furent pas scrupuleusement respectés. (3) La persécution, du reste, n'arrêta pas les progrès du christianisme, car, dit Justin dans C. T. : « plus on « nous tourmente, plus croit le nombre des chré- « tiens. »

(1) De Tillemont (Mémoire II) admet ce décret; de Pressensé le déclare inauthentique.

(2) E. Renan. Hist. d. Orig. d. Christ. VI Egl. chrét. p. 376. Cf. de Pressensé H. E. IIe S, T. I, p. 152.

(3) Le Sueur. H. E. p. 578 seq.

Bientôt la persécution éclata plus violente (1) sous Marc Aurèle qui venait, en 161, de succéder à Antonin le Pieux, son père adoptif. Marc Aurèle avait coutume (2) de frapper chaque crime d'une peine moindre que celle qui était déterminée par les lois. On se demande pourquoi il rangea les chrétiens au nombre des hommes abominables pour lesquels il démentait son indulgence accoutumée.

Pourquoi persécuta-t-il l'Eglise et se montra-t-il plus cruel envers elle qu'un Commode ou un Héliogabale ?(3)

Les passions populaires se déchaînent contre les chrétiens avec une fureur particulière, puis des fléaux désolent l'empire à plusieurs reprises (l'inondation du Tibre, tremblements de terre, épidémies, guerres).

De là, l'explosion des passions et, pour refuser le sang des chrétiens, il aurait fallu résister à la voix des multitudes, alors que la législation de l'empire autorisait la condamnation des chrétiens.

Marc Aurèle était un stoïcien, et, entre le stoïcisme et le christianisme la guerre ne pouvait manquer d'éclater ; le stoïcisme était le phariséisme romain. Que le phariséisme soit assis dans la chaire d'un docteur ou sur le trône d'un empire, il sera nécessairement persécuteur.

Aux yeux de Marc Aurèle, les chrétiens mourant pour leur foi ne sont que des fanatiques. « L'âme, dit-« il, (4) doit être prête quand est venu le moment de « quitter le corps, soit à s'éteindre, soit à se dissoudre,

(1) Moehler, Patrol. Cf. Eusèbe H. E. VI c. 16.

(2) E. de Pressensé, H. de l'Egl. chrét. IIe Série, T. I., p. 162.

(3) De Pressensé, id., p. 162 seq.

(4) Pensées de Marc Aurèle XI, 3.

« ou bien à demeurer encore dans le corps. Mais ce doit « être l'effet d'un libre jugement et non d'une pure « obstination comme chez les chrétiens : il faut y « mettre de la réflexion et de la dignité, de manière à « persuader les autres sans parade. »

Il y a dans les lois de l'empire rapportées au règne de Marc Aurèle un décret qui, sans désigner positivement les chrétiens, est évidemment dirigé principalement contre eux. Il révèle chez l'empereur l'intention formelle de fortifier la religion d'Etat : (1) « Le divin « Marc décréta que si quelqu'un, par quelque pratique « superstitieuse, venait à effrayer l'âme mobile des « hommes, il serait exilé dans quelque île. »

Gieseler (2) dit que, d'après un commentaire très ancien, la peine de la décapitation aurait été substituée à celle de l'exil.

Néander (3) rapporte à Marc Aurèle le décret mentionné dans les « Actes du martyre de saint Symphorien », d'après lequel divers supplices devaient être infligés aux chrétiens qui refuseraient de sacrifier aux dieux, afin d'ébranler leur constance. Ce décret porte, dans les Actes de saint Symphorien le nom d'Aurélianus, mais il y a là une méprise évidente, car le martyre de Symphorien n'a pas eu lieu sous Aurélien ; en outre, la manière dont il est parlé des chrétiens nous reporte à une origine récente de leur religion. Il était facile de confondre les deux mots de Aurélius et Aurélianus.

(1) « Si quis aliquid fecerit, quo leves hominum animi superstitione numinis terrerentur, divus Marcus hujusmodi homines in insulam relegari rescripsit ».

(2) Gieseler, Kirchengesch. I, p. 174.

(3) Néander, Kirchengesch. I, p. 184.

(Gieseler (1) combat cette opinion en s'appuyant sur la forme insolite du décret.)

Méliton de Sardes (2) nous montre les persécutions infâmes dirigées contre les chrétiens.

Alors parurent cinq apologies, la seconde de Justin et celles de Miltiade, d'Athénagore, d'Apollinaire et de Méliton de Sardes.

La seconde Apologie de Justin est adressée à Marc Aurèle, au sénat et au peuple romain ; l'auteur demande une approbation officielle (3) à son écrit, afin de redresser l'opinion publique en ce qui concerne les chrétiens.

Sa courageuse apologie du christianisme, (4) l'appui que donnait Justin aux chrétiens persécutés permirent à Crescens, son adversaire acharné, de le dénoncer au préfet de Rome, Rusticus. Sommé d'abjurer le nom de Christ, Justin s'y refusa hautement.

Rusticus était un stoïcien dont Marc Aurèle reçut les leçons ; Justin, un disciple de Platon : deux philosophies se trouvaient en présence ; aussi, celle qui avait le bras séculier de son côté devait l'emporter. Mais Justin, avec une fière dignité, une mâle assurance, assigne son juge au tribunal de l'éternelle justice après avoir confessé sa joyeuse confiance dans la vie éternelle. (5)

(1) Gieseler, Kirchengesch. I, p. 19.
(2) Eusèbe, H. E. IV, 26.
(3) Apol. II, c. 14, p. 238, col. p. 51.
(4) Apol. I, c. 12, p. 36 seq., col. p. 59 seq. ; Apol. II. c. 3, p. 202 seq., col. p. 46.
(5) Eusèbe, H. E. IV, 10 et 16.

Son humilité égale son courage : on l'interrogeait sur les mystères de Christ ; voici sa réponse : « Je « suis trop petit pour dire de Lui quelque chose de grand. »

Nous avons dans les « Actes du martyre de Justin » (1) le récit de la comparution devant Rusticus :

« Ayant été arrêté ainsi que six autres de ses com- « pagnons, Chariton, Evelpistus, Hierax, Paeon, Li- « berianus et Charitus, ils furent tous conduits devant « le préfet Rusticus, homme qui jouissait d'une grande « considération et était fameux par son attachement « au stoïcisme. Il avait été précepteur de l'empereur « qui reconnaît dans le premier livre de ses médita- « tions, les obligations qu'il lui avait, et déclare, en « particulier, que c'était de lui qu'il avait appris à « être doux et clément. Cet exemple, entre mille « autres, prouve qu'un homme peut être fortement « pénétré des belles idées de la morale, et demeurer « l'inflexible ennemi de l'Evangile. Rusticus s'efforça « de persuader Justin d'obéir aux dieux, et de se sou- « mettre aux édits de l'empereur. Le martyr défendit « sa religion en prouvant qu'elle était d'accord avec « la raison. Sur quoi, le préfet lui demanda qu'elle « était le genre de discipline et d'instruction dans « lequel il avait été élevé. Il lui dit qu'il s'était appli- « qué à comprendre tous les genres de discipline, et « qu'il avait éprouvé toutes les méthodes de philoso-

(1) Acta martyrii Just., ed. de Otto, II, p. 266 seq. — Tillemont (Mémoire II p. 656 n. 13) : « La fidélité des Actes du martyre de Justin paraît indubitable par leur simplicité. »

« phie, mais qu'il n'avait obtenu de satisfaction d'au-
« cune d'elles, et qu'il avait enfin trouvé le repos dans
« cette doctrine chrétienne, si méprisée du monde. —
« Malheureux ! s'écria le magistrat indigné, es-tu
« donc captivé par cette religion ?» — « Oui, je le suis,
« dit Justin ; je me suis réuni aux chrétiens, et leur
« doctrine est excellente. » — « Qu'est-ce que cette
« doctrine ? » — « La voici : Nous croyons en un seul
« Dieu, Créateur de toutes les choses visibles et invi-
« sibles, et nous confessons que notre Seigneur Jésus-
« Christ est le Fils de Dieu, prédit par les anciens pro-
« phètes ; qu'Il est maintenant le Sauveur, le Docteur et
« le Maître de tous ceux qui se soumettent à ses instruc-
« tions, et qu'Il sera un jour le juge de tous les hommes.
« Quant à moi, je reconnais mon indignité, je ne suis
« pas capable de parler d'une manière convenable de
« sa divinité infinie. C'est ce qu'ont fait les saints pro-
« phètes qui ont prédit, il y a plusieurs siècles, la venue
« du Fils de Dieu dans le monde.» — «Où les chrétiens
« se rassemblent-ils ordinairement ? » — « Le Dieu des
« chrétiens n'est borné à aucun lieu particulier. » —
« En quel endroit instruisez-vous vos disciples ? » —
« Justin indiqua le lieu où il demeurait, et lui dit que
« c'était là qu'il expliquait le christianisme à tous ceux
« qui se rendaient auprès de lui.

« Le préfet, après avoir examiné séparément ses
« compagnons, s'adressa encore à Justin : « Ecoute, toi
« qui parais être un orateur, et qui t'imagines être en
« possession de la vérité, si je te fais fustiger de la
« tête aux pieds, penses-tu que tu iras au ciel ? » —

« Lors même que je souffrirai le châtiment dont tu me « menaces, j'espère cependant que je jouirai de la posi- « tion de tous les vrais chrétiens, comme je sais que la « grâce et la faveur divine sont réservées pour tous « ceux qui sont fidèles, et qu'elles leur seront destinées « tant que le monde durera. » — « Penses-tu que tu « iras au ciel et que tu recevras une récompense ? » — « Non seulement je le crois, mais je le sais, et j'en ai « une certitude qui exclut tous les doutes. »

« Rusticus insista pour qu'ils allassent tous ensemble « sacrifier aux dieux. — « Aucun homme sensé, répon- « dit Justin, n'abandonnera la vraie religion pour « l'erreur et pour l'impiété. » — « Si vous n'obéissez, « s'écria le préfet, vous serez tourmentés sans miséri- « corde. » — « Nous ne désirons rien plus sincère- « ment que d'endurer des tourments pour notre Sei- « gneur Jésus-Christ et d'être sauvés. Nous parvien- « drons ainsi au bonheur et nous aurons de la confiance « devant le tribunal auguste de notre Seigneur et « Sauveur, devant lequel le monde entier doit compa- « raître un jour par l'ordre de Dieu. » — Ses com- « pagnons donnèrent leur assentiment à ce qu'il avait « dit et ajoutèrent : « Accomplissez promptement votre « dessein ; nous sommes chrétiens et nous ne pouvons « sacrifier aux idoles. » — Le préfet prononça alors sa « sentence : « Ceux qui refusent de sacrifier aux dieux « et d'obéir aux édits de l'empereur seront d'abord « fustigés et ensuite décapités, suivant les lois. » — « Les martyrs se réjouirent en bénissant Dieu ; ils « furent ramenés en prison, ils furent fouettés, et

« ensuite décapités. Leurs amis chrétiens prirent leurs « corps et les ensevelirent honorablement. »

Le pressentiment que Justin avait de sa mort devait donc se réaliser ; c'est avec impassibilité qu'il attend la dernière heure, car il sait que le jour de sa mort sera celui de son entrée dans le séjour des bienheureux.

Le véritable motif du martyre de Justin peut se trouver dans cette parole, sévère mais juste, sur Crescens : « Bien qu'il enseignât qu'on doit mépriser la mort, il « la redoutait sur toutes choses », et il la procura par ses intrigues à Justin, nous dit Tatien, comme le plus terrible de tous les maux, en haine de ce qu'il disait librement la vérité, et de ce qu'il convainquait les philosophes d'être des « λίχνους καὶ ἀπατεῶνας » des parasites et des imposteurs. Crescens, du reste, ne fut pas moins injurieux, et le fut impunément ; ce fut donc en définitive bien comme chrétien que Justin se vit frappé. (1)

La sentence fut prononcée et exécutée le même jour. La date du martyre de Justin est aussi incertaine que celle de sa naissance ; Herzog fixe comme limites 161-168 (2); Le Sueur, Milner s'accordent avec Eusèbe de Césarée pour la fixer en 163; Chastel, de Pressensé, Chron. Paschal., Ruinart, Tertullien, Irénée : 166 ; Michaud, 166-167 ; Franck, Bouillet, Bescherelle, Mœhler, etc. en 168. Tillemont, 167-168.

(1) Bollandus (Tillemont, Mémoires II, p. 657) croit que Justin fut empoisonné secrètement par les intrigues de Crescens et que c'est pour cela qu'on ignore le lieu, le jour et les circonstances de la mort.

(2) Dates isolées : Descombaz : 140 (erreur évidente), Larousse, 150-160.

La chronique Paschal., seule a une date précise; d'après elle, la mort eut lieu la 2e année de la 236e Olympiade, la 6e année du gouvernement de Marc Aurèle et de Lucius Verus, la 3e année de la 15e indiction, sous les consuls Orphitus et Pudeus.

L'Eglise grecque fête la mémoire de Justin le 1er juin, l'Eglise romaine le 13 avril.

CHAPITRE II

LES ŒUVRES

Nous pouvons diviser en 3 catégories (1) les œuvres mises sous le nom de Justin : (2)

I. Les œuvres incontestées.

II. Les œuvres contestées.

III. Les œuvres apocryphes.

I. Œuvres incontestées. 1. *La première Apologie*, la plus grande,(3) est adressée à Antonin le Pieux, qui régna de 138-161. Justin dit que 150 ans se sont écoulés depuis la naissance du Christ ; c'est sans doute un nombre rond. On peut approximativement fixer la date de l'ouvrage par les chap. 1, 29, 31 et 46. On a conclu de Οὐηρισσίμῳ, nom que Marc Aurèle cessa de porter à partir de son adoption par Antonin

(1) De Otto : I Opera indubitata : vol. I, T. I et II ; II addubitata vol. II ; subditicia, vol. III. T. I et II.

(2) Cf. liste des ouvrages de Justin d'après Eusèbe H. E. IV. et 18. p. 113.

(3) Eusèbe, H. E. IV, 17 confond une seule fois, sous le rapport chronologique, les deux apologies ; il dit alors que la plus courte est la première. Partout ailleurs, il reconnaît que la plus grande des deux est la plus ancienne : IV c. 16.

en 138, un peu avant la mort d'Adrien, et de l'absence du nom de César, que Marc Aurèle reçut en 139, que la première apologie a dû être écrite peu après l'avènement d'Antonin le Pieux, et antérieurement à 140, où Marc Aurèle fut consul pour la première fois.

Telle est l'opinion de Mœhler (Patrol. p. 175), de Renan, de Otto et de Waddington (Mém. p. 264); Milner (H. E. p. 190), Cavedoni (Princ. ap. p. 4), fixent la date 140; Ueberweg (Grundr. d. Gesch. p. 38) 138-147; Hort (J. M. p. 155) 145-146; Böhringer (K. G. p. 116), Volkmar (Theol. Jahrb. T. 14, p. 234) 148-152, plus exact. vers 150; Le Sueur (H. E. p. 571), de Tillemont (Mem. II) et Ludwig (K. G. p. 76), vers 150; Th. Keim (Gesch. Jesu v. Naz. p. 138) 155-160, id. (Prot. K. Z. n° 28 col. 623) 158-160.

Cette première apologie a pour but de montrer que les chrétiens sont les victimes d'un préjugé invétéré, de calomnies mises en circulation par la ligue de toutes les superstitions réunies (δεισιδαιμόνες). Il faut les punir si on les trouve coupables de crimes ordinaires, mais ne pas s'en tenir à des rumeurs malveillantes. (1) Un nom lui-même n'est pas un délit; il ne devient tel que par les actes qui s'y rattachent. (2) Or, on ne punit les chrétiens que pour le nom qu'ils portent, nom qui n'implique que des idées honnêtes (Jeu par iotacisme sur χρηστοί). Celui qui, poursuivi, déclare n'être pas chrétien est absous sans enquête, celui qui

(1) Apol. I, c, 3, p. 8. seq.

(2) Ibid. p. 8.

déclare l'être est supplicié. Quoi de plus inconséquent!

Justin passe ensuite en revue les accusations formulées contre les chrétiens et répond par des arguments scripturaires et moraux. (1)

2. *La seconde Apologie* ou *Apologie mineure*, adressée, d'après la dédicace, au Sénat romain (πρὸς τὴν Ῥωμαίων σύγκλητον) mais réellement à l'empereur Marc Aurèle, daterait, d'après Herzog, de 147 environ, tandis que Chastel, avec plus de raison, la recule jusqu'à l'année du martyre de Justin.

Bollandus (2) fait de la seconde Apologie une préface qui aurait été écrite vers 150, tandis que Le Sueur fait cette remarque : (3) « L'on tient que celle « qui est mise la seconde dans ce que nous avons de « Justin doit être mise la première, ou que ce n'est « qu'une même qu'on a divisée en deux. »

Thirlby (4) et Ashton (5) y voient un appendice : Keim (6), Ludwig (7), Grabe et Volkmar (8) ont repris cette thèse : « Les deux écrits vont ensemble, dit Volkmar, (9) mais non pas comme une première et une seconde partie, mais exactement, comme Grabe le dit,

(1) Vid. Pars II, c. I.
(2) Tillemont (Mémoires II, n. 13. p. 656).
(3) Le Sueur (H. E. p. 571).
(4) Thirlby (J. M. annōt).
(5) Ashton (J. M. annot).
(6) Keim (Prot. K. Z. n° 28, col. 619).
(7) Ludwig (K. G. vol. I, p. 76).
(8) Volkmar (Theol. Jahrb. T. 14, p. 412 ss.)
(9) Volkmar, Zeit. J. M. vol. 14 p. 463 ss.

comme un « post scriptum » au « scriptum » lui-même, comme un appendice *spécial* à la grande œuvre *générale.* Ce sont deux traités clos en soi mais *une* œuvre, un mémoire. Par conséquent toutes les données approximatives de Semisch, d'Otto, etc., sur les écrits de Justin « Ap. maj. 138-139, Dial. après 139 et Apol. Min. après 161-163 » sont, sans réserve, une œuvre de superficialité telle qu'elle impose toute prévention d'autorité. Les deux apologies appartiennent à la même année, après 147, mais aussi comme cela paraît avec évidence par la grande Apologie, pas plus loin que 150, le Dialogue venant *après les deux,* c'est-à-dire, après cette œuvre *une* d'apologétique de Justin. »

Boll (1) réfute l'idée que les deux apologies n'ont formé primitivement qu'un seul ouvrage et que particulièrement la mineure ait été la conclusion de la plus grande, dont elle aurait été séparée par un accident.

Nous avons vu (2) que les causes directes de l'Apol. Min. furent le martyre de Ptolémée et de deux autres chrétiens. Cet éloquent plaidoyer en faveur du christianisme a pour but de faire à l'empereur le tableau de la pénible situation de ses coreligionnaires en butte à l'arbitraire et à la méchanceté.

Il y a quelque chose de hardi dans l'attitude que prend Justin devant le corps puissant que l'on appelait « la sainte assemblée » Ἱερὰ Σύγκλητος. Il a le sentiment de l'excellence de la cause qu'il défend et il déclare

(1) Boll, Zeitschr. f. d. hist. Theol. fasc. 3.

(2) Cf. P. I. c. 1.

que, quoique l'éclat de la prétendue dignité des membres du sénat romain puisse leur faire illusion, *volens nolens* ils sont les frères et les semblables de ceux qu'ils persécutent. (1) Cette persécution est la preuve de la vérité du christianisme. Tandis que Socrate n'a pas eu un seul disciple qui se soit fait tuer pour lui, Jésus a une foule de témoins, des artisans, des gens du peuple aussi bien que des philosophes et des gens de lettres qui, pour Lui, s'offrent à la mort! (2)

La persécution étant l'œuvre des démons, il demande la publication officielle de son écrit afin de détruire les préventions et la coupable ignorance des hommes. Il dit *coupable*, car chacun naît avec le sentiment de la justice et de la vertu dans le cœur, ce qui n'empêche pas que, par une contradiction flagrante, les païens ne veuillent punir dans les chrétiens ce qu'ils honorent dans leurs dieux. (3)

3. *Le dialogue avec Tryphon* fut composé, d'après Semisch, postérieurement à l'an 139, d'après Milner et de Otto, entre la première et la seconde Apologie ; Volkmar le transporte en 155 et Keim entre 161-164.

On s'est basé, pour rejeter l'historicité de ce dialogue, (4) sur les longues citations qu'il renferme : « Ce n'est pas un motif suffisant pour le penser, dit

(1) Apol. II, c. I, p. 194 seq., col. p. 41.
(2) Apol. II c. 10, p. 238, col. p. 49.
(3) Apol. II, c. 14, p. 238 seq., col. 51 seq.
(4) Cf. P. I. c. 1.

« Mœhler,(1) puisqu'il est possible que Justin ne les ait « transcrites dans toute leur étendue que lorsque, de « retour chez lui, il mit par écrit ce qui avait été dit. « Ce n'est pas avec plus de fondement qu'on a soutenu « que ce dialogue ne nous est pas parvenu en entier. »

« Il est possible, dit Zahn, (2) qu'une seule dispute « avec des Juifs et des prosélytes, qui eut lieu peu « avant son départ d'Ephèse, resta gravée dans sa « mémoire comme particulièrement importante en « présence des autres et lui donna, au moins dix, peut-« être même seulement quinze ou vingt ans plus tard, « après qu'il eût donné entre deux son écrit « Contre tou-« tes les hérésies », Apol. I, 26 et son Apologie, le sujet « de la composition du dialogue avec le juif Tryphon, qu'il « dédia à un certain Marc Pompée, chrétien. Le héros « du dialogue est en soi historique, peut-être aussi sa « rencontre personnelle avec l'auteur du dialogue, mais « c'est une fiction que son entretien avec le juif hellé-« niste d'Ephèse, par lequel Justin est fréquemment « rencontré. »

Justin était préoccupé des Juifs qui persistaient à ne pas se faire chrétiens ; il rédigea son Dialogue, celui de ses ouvrages le plus étendu et le plus important,

(2) Mœhler, Patrol. 190 ; l'hypothèse d'une perte partielle du dialogue est fondée sur les chap. 78, 84, 92, et 118, où il est dit que l'entretien se prolongea deux jours tandis qu'aujourd'hui nous n'y trouvons aucune trace d'interruption. Cet arrêt n'ayant eu aucune influence particulière sur le dialogue, Justin n'avait pas de motif pour en indiquer la place, qui a dû se trouver entre les c. 70 et 78, et il n'en aurait probablement pas parlé du tout si, dans le c. 78, la question faite au nouvel interlocuteur qui était survenu n'en eût fourni l'occasion.

(3) Zahn, St. z. J. M. p. 66.

postérieur en tout cas à la première Apologie, (1) dans le but de leur montrer qu'on ne devrait plus s'en tenir à la loi. La loi a été dépassée par le Christ annoncé par leurs prophètes.

Eusèbe (2) nous indique dans une notice que la ville où a lieu la rencontre est Ephèse. Justin se promenait dans les allées du Xyste, lorsqu'un inconnu, entouré d'un groupe de disciples, fut frappé de l'habit qu'il portait et l'aborda en lui disant : « Salut, philosophe ». Il lui apprit en même temps qu'un socratique dont il avait suivi les leçons à Argos lui avait dit de respecter toujours le manteau de philosophe et de tâcher de s'instruire auprès de ceux qui le portaient. La conversation s'engage sur un ton fort littéraire et il se trouve que l'inconnu n'est autre que le célèbre rabbin Tryphon ou Tarphon, (3) qui a fui la Judée pour éviter la fureur de la guerre de Bar Cochba, s'est réfugié en Grèce et demeure le plus souvent à Corinthe.

On peut distinguer trois parties dans le Dialogue, indépendamment de l'introduction qui va du c. 1-10.

L'introduction ne contient guère que la manière dont s'est fait la conversion de Justin après son passage par les différentes écoles philosophiques. Tryphon établit les points en discussion et demande à Justin de les éclaircir.

(1) Cf. C. T. c. 120, p. 432, col. p. 349 et Apol. I. c. 26, p. 76 ss., col. p. 69.

(2) Eusèbe, H. E. IV. 18.

(3) Ibid.

La première partie, c. 11-48, contient la réfutation des préjugés des Juifs contre les chrétiens; ceux-ci ne sont cependant pas dépourvus de lois, comme on les accuse, mais ils sont soumis à une loi plus sublime, à celle de Jésus-Christ, dans laquelle seule on peut trouver le salut. Quant au scandale de la croix, Justin l'explique par deux venues du Christ sur la terre, l'une dans l'humiliation, l'autre glorieuse.

La deuxième partie, c. 49-108, établit les dogmes chrétiens sur Dieu, sur l'incarnation de Jésus-Christ et sur la Rédemption par son sang, et les prouve par l'Ecriture Sainte.

La troisième partie, c. 109-141 est une apologie du christianisme; Justin y cherche à prouver que Jésus est le Messie qui a été promis et le Sauveur du Monde, en sorte que ceux qui croient en Lui deviennent les héritiers de la bénédiction promise et le véritable Israel spirituel, le vrai peuple de Dieu, à l'exclusion des Juifs. Ceux qui établissent en eux-mêmes le royaume de Dieu, par une foi libre, sont les enfants de Dieu. C'est pourquoi les Juifs sont sans excuse, car ils n'étaient pas obligés de faire ce qu'ils ont fait. Le même libre arbitre leur est accordé encore aujourd'hui, s'ils font pénitence et si, au lieu de blasphémer contre Jésus-Christ, ils veulent chercher en Lui leur salut. C'est ainsi que finit l'entretien par une exhortation pressante à la pénitence.

Au c. 142, Tryphon quitte Justin vivement ému et il avoue que son exposition de la croyance chrétienne et des livres saints a surpassé de beaucoup son attente, et

qu'il emporte de cette conversation un grand enseignement. De Pressensé en doute après les choses que Justin a dites : « Le judaïsme et le christianisme sont « deux ennemis occupés à se faire le plus de mal pos- « sible. » — « La loi est abrogée ; elle a toujours été « impuissante à produire la justification », etc.

Œuvres perdues. Des nombreux écrits de Justin, le temps ne nous en a donc conservé que la plus petite partie. La perte qui semble être la plus regrettable, c'est celle de son « Livre des hérésies » écrit « κατὰ « πασῶν τῶν γεγενημένων αἱρέσεων » (1) et « Contre Mar- « cion », (2) dont la possession aurait évidemment comblé plusieurs lacunes dans notre connaissance du gnosticisme.

L'œuvre « Περὶ ψυχῆς » (3) (De l'âme), contenait un parallèle des opinons des philosophes grecs sur l'âme, avec l'intention d'un examen ultérieur.

Le « Discours aux Grecs » (λόγος πρὸς Ἕλληνας) avec un « Episode sur la nature des démons » et une « Preuve de l'unité de Dieu », tirée des témoignages bibliques et classiques, avaient un but apologétique. L'écrit dont on ne connaît que le titre (ψάλτης) (4) « le Psalmiste », s'occupait de l'histoire ou des méthodes pratiques pour la psalmodie de l'Eglise primitive.

Eusèbe ajoute à la fin de sa liste : « Il y a plu-

(1) Apol. I. c. 26, p. 84, col. p. 70.
(2) Irénée, hær. IV, c. 14.
(3) Eusèbe, H. E. IV, c. 18.
(4) Eusèbe, H. E. id.

« sieurs autres de ses livres entre les mains des « fidèles. »

Anastase le Sinaïte parle encore d'un ouvrage sur l'Hexaemeron; saint Maxime cite quelques passages d'un traité de Justin sur « La Providence et la foi ». Il n'est pas du même Justin ainsi qu'un Commentaire sur l'Apocalypse. »

L'existence d'un livre « Sur la Résurrection », cité par saint Méthodius et par Jean Damascène est plus probable, quoique Jérôme et Eusèbe n'en parlent pas.

Halloix pense que Justin avait mis par écrit son débat avec le philosophe Crescens.

Telle est l'œuvre considérable de Justin ; ses écrits d'apologie, d'après Irénée, (1) obtinrent un succès extraordinaire parmi les fidèles. Cela se comprend, si l'on se reporte à cette époque agitée, où les chrétiens avaient besoin de recevoir des paroles fortifiantes, des encouragements afin de ne pas faiblir devant le danger.

II. Œuvres contestées. 1. *La lettre à Diognète* (2) a été longtemps attribuée à Justin. Cet hypothèse a été reprise par Otto, (3) mais elle ne résiste pas à un examen attentif. Il y a : 1° une différence de style très tranchée entre l'auteur inconnu et Justin Martyr; puis: 2° une différence d'idées très sensible. La doctrine du *Logos spermatikos* est absente de cette lettre ; le

(1) Irénée I. (xxviii, 1).

(2) De Pressensé. H. de l'Egl. chrét., T. II, Série II, p. 408.

(3) De Otto, Op. J. M., T. II, p. 156.

paganisme y est considéré comme une erreur absolue; les institutions mosaïques sont frappées avec sévérité, tandis que le C. Tryph. reconnaît leur origine divine. 3° L'auteur de la lettre ne voit dans les faux dieux que des idoles de bois et de pierre. Justin les considère comme des puissances démoniaques.

On ne peut donc attribuer à Justin un écrit qui est en contradiction avec ses idées les plus caractérisques. (1)

Dorner (2) attribue, non sans hésitations, la lettre anonyme à Quadratus. Bunsen, (3) sans raisons suffisantes, l'attribue à Marcion.

L'authenticité des deux derniers chapitres est fortement contestée pour trois raisons :

1. Le manuscrit le plus ancien de notre lettre porte la trace évidente du doute qui planait sur ce morceau dans l'antiquité chrétienne.

2. L'épître change soudainement de ton; elle cesse d'avoir les allures d'une lettre et prend le tour d'une allocution générale.

3. Enfin l'auteur s'exprime sur la Loi et sur les prophètes d'une manière qui contredit la première partie de la Lettre à Diognète.

L'auteur s'attaque aux philosophes et aux païens. Quant aux Juifs, il les accuse de traiter leur Dieu uni-

(1) Cf. Semich, J. M., T. I, p. 172; Herzog, Encyclop. Art. Ep. à Diogn.; Lichtenberger, Art. Ep. à Diogn.; Hefele, Prolegoumena de l'Edit. des Pères apostol., 1849.

(2) Dorner, Entwicklgesch. der Lehre v. d. Person. Christi, éd. 2.

(3) Bunsen, Hippolyt. T. I, p. 130.

que et véritable comme les païens traitent leurs idoles, en Lui offrant de la viande des bêtes sacrifiées. Pour lui, le christianisme est une création entièrement nouvelle, sans lien avec le passé.

S'étant refusé le droit d'en appeler, comme le fait Justin, aux livres de l'Ancien-Testament, il peut plaider la cause du christianisme devant des hommes qui n'admettent pas l'autorité des livres sacrés. Il s'appuie par contre sans cesse sur le témoignage de la conscience, argument bien supérieur au précédent pour une attaque contre des païens.

Le fragment qui termine l'Epître date probablement du IIIe siècle. Quant à la première partie, l'époque de la rédaction est des plus controversées : (1) Nitzsch (Grund. d. chr. D. G., P. I., p. 109), fixe comme date 110-125 ; Snœck (Intr. Ep. ad. D., p. 103 ss.), 110-150 ; Stelkens (Brief an D., p. 9 ss.) 117-138 ; Lübkert (Zeitsch. f. hist. Theol., T. 24, p. 603), 120 ; Ewald (Gesch. d. Volk. Isr. Ed. 2, T. VII, p. 148 s.) et Beaudoin (Ep. à D., p. 3), 120-130 ; Bunsen (Christ. and Mank. Vol. 1), 135 ou mieux 134-136 ; de Otto (Ep. à D., éd. II, § 18, éd. I, § 17), 133-135 ; Luthardt (Der johan. Ursp. d. viert. Evang., p. 67), id. ; Uhlhorn (Zeitsch. f. d. hist. Theol. T. 36, p. 47), id. Credner (Gesch. des neutest. Kan., p. 59), environ 140 ; Semisch (Real Encyc. f. prot., Th. ù. K., T. III, p. 408), au milieu du IIe siècle ; De Pressensé (H. de l'Egl. chrét., T. II, § II, p. 408),

(1) De Otto : « De tempore, mirum quantum inter se dissentiant « viri eruditi. » Prolog. ad. Ep. D. Vol. II, Op. J. M., p. 62.

150 ; W. Gass (Zeitsch. f. wissensch. Theol., T. 17, p. 474), 150-200 ; Hilgenfeld (Zeitsch. f. wissensch. Theol., T. 16, p. 285) et Hase (K. G., éd. 10, p. 58), 161-180; Scholten (Die ält. Zeugn. betr. d. Schrif. des N. T., p. 101), 170-180 ; Keim (Prot. K. Z., n° 13. 14, col. 288), 177-180, Lipsius (Literar. Centralblatt f. Deutschland, n° 40, col. 1249-51) env. 180 ; Funk (opp. PP. apost., p. 102) après la moitié du IIe ou IIIe s.; Harnack (PP. apost. Opp. Fasc. I, P. II, éd. 2, p. 152), 170-310 ; Th. Zahn (Götting. gel. Anzz., p. 115), 250-310; Overbeck (Studien über den pseudo-justin. Brief an Diogn., p. 74) IVe ou Ve siècle ; Cotterill (J. M. Epistle to Diogn. in Church Quart. Rev., Vol. IV, p. 42 ss.), VIIIe ou IXe siècle.

2. Le traité *De la monarchie de Dieu*, admis par Tillemont et plusieurs autres comme authentique, doit être rejeté comme tel; Eusèbe parle en effet d'un écrit *Sur l'unité de Dieu*, mais ce n'est pas notre traité, car toutes les preuves sont tirées des écrivains profanes tandis qu'Eusèbe nous parle d'un livre prouvé par l'Ecriture Sainte.

Il n'est pas exact que nous n'avons qu'une partie du livre, alors que la première serait perdue. La « Monarchie » est un ouvrage complet. On y trouve des passages d'Eschyle (dans c. 2), de Sophocle (dans c. 2 et 3), d'Euripide, (dans c. 3 et 5), de Philémon (dans c. 4), de Platon (c. 4), de Ménandre (c. 5), d'Orphée (c. 2) et d'Homère (c. 1 et 6). Il faut reconnaître, du reste, que l'exorde et la péroraison sont dans le style de Justin.

3. Le « Λόγος παραινετικὸς πρὸς Ἕλληνας » (1), (Exhortation aux Gentils) admis par Tillemont, n'est cependant pas de Justin ; le style de cet ouvrage est fleuri, coulant et pur ; d'autre part, les idées divergent : Justin est plus large. L' « Exhortation » cite Orphée dans c. 15 et 17), Homère (c. 2, 17, 24, 25, 28 et 30), Pythagore (c. 19), Pindare (c. 26), Sophocle (c. 18), Xenophon (c. 20), Platon (c. 5, 6, 12, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31, 33, 37, 38), Aristote (c. 5), Diodore (c. 9 et 28), etc.

4. Le « Λόγος πρὸς Ἕλληνας » (discours aux Grecs) ne peut pas être admis ; Justin n'écrivait pas avec autant de vivacité, de fraîcheur et de force ; enfin il ne considère pas le paganisme d'une manière si partiale. Le « Discours » cite Homère (c. 1) et les Oracles Sybillins (c. 5).

5. Le fragment « Sur la résurrection » est aussi à écarter pour les mêmes motifs.

Ces cinq écrits datent du IIe-IVe siècle ; leur inauthenticité apparaît soit par les idées apologétiques et dogmatiques étrangères à Justin, soit par leur style, l'ordre de la matière, la vivacité rhétorique, leur diction et leur exactitude grammaticale. (2)

III. Œuvres apocryphes. Parmi les écrits qu'on a attribués à Justin, citons :

(1) Cureton a trouvé dans une version syriaque le nom de l'auteur du Λόγος παραινετικὸς ; ce serait un certain Ambrosius, Grec de haute naissance.

(2) Cf. Chantre, H. E., Chastel, H. E.; T. I; E. de Pressensé, H. de l'Egl., etc.

1. *Epistula ad Zenam et Serenum.* Grabe l'attribue à Justin, mais Halloix et Tillemont ne trouvent pas les arguments suffisants ; il est possible que l'auteur en soit un Justin qui, au VIIe siècle, fut abbé du couvent de St-Athanase, près de Jérusalem. Le style de cet écrit n'a pas les qualités distinctives de Justin Martyr; l'auteur de l' « Epistula » semble avoir pour préoccupation la vie du cloître.

2. *Expositio rectae confessionis.* Ici la postérité est évidente; les mots de οὐσία, ὑπόστασις, ἐκπόρευσις ont la signification qu'ils ont prise après l'époque des discussions ariennes.

Cet écrit doit dater du Ve siècle (De Otto : 450-500) ; c'est à tort que Léon de Bysance et Eutyme Zigabenus, etc., le citent sous le nom de Justin Martyr. Il est peut-être d'un évêque sicilien de la fin du Ve siècle. Son style est plein de force, de chaleur et d'esprit.

Les quatre ouvrages suivants sont, d'après De Otto, (1) du commencement du Ve siècle environ :

3. *Confutatio dogmatum quorundam Aristotelis.* Le contenu et la matière de raisonner diffèrent essentiellement des œuvres de Justin.

4. *Questiones et responsiones ad orthodoxos,* qu'il ne faut pas confondre avec les « Solutiones compendiariæ « dubiorum adversus pietatem », que Photius (cod. 125) attribua à Justin, mais que nous ne possédons plus. Dans la question 115, il est parlé d'Irénée, dans la

(1) De Otto, Op. v., III, P. II, n. Pseudo Just., p. 402.

82me, la 86me et la 118me d'Origène, dans la 127me, des Manichéens; dans la 126me, il est dit que le paganisme est tombé et que le christianisme est la religion dominante. Moehler (Patrol. p. 215), estime que cet écrit date du VIe siècle environ.

5. *Quæstiones christianorum ad gentiles*, et :

6. *Quæstiones gentilium ad christianos* ne sont pas plus admissibles que les précédents écrits.

Tous ces apocryphes sont une preuve du prestige dont a joui Justin dans l'Eglise romaine; on faisait alors couramment passer, sous un nom illustre, tel ou tel ouvrage destiné à l'édification des fidèles; ce procédé, qui a reçu le nom de « fraude pieuse », était tout-à-fait dans les mœurs de l'époque.

DEUXIÈME PARTIE

Les Idées

CHAPITRE PREMIER

APOLOGÉTIQUE

Justin doit son importance historique à l'Apologéque qui l'appela à entrer en lice contre trois des ennemis principaux du christianisme.

I. Les juifs, excitant le peuple contre les chrétiens qu'ils chassaient journellement des synagogues. (1)

II. Les païens, combattant l'Eglise avec l'épée et la science, disant que le christianisme est une société dangereuse.

III. Les philosophes, qui attaquent les fondements mêmes du christianisme.

Justin vit le danger que courait le christianisme en présence de ces accusations multiples et il entra en lice en réquisitionnant tout son talent et toute son habileté.

(1) C. T., c. 16, p. 60, col. p. 234; Apol. I, c. 31, p. 92, col. p. 72.

Justin, dans ses Apologies, cherche à dissiper les erreurs de ses adversaires, car, dit-il, (1) « tout homme, « qui peut dire la vérité et ne la dit pas, sera jugé de « Dieu. (Εἰδότες ὅτι πᾶς ὁ δυνάμενος λέγειν τὸ ἀληθὲς καὶ μὴ λέγων κριθήσεται ὑπὸ τοῦ θεοῦ.)

I. *Réponse aux juifs.* Le « Cum Tryphone », de Justin et le traité « Ad Judæos », de Tertullien nous renseignent sur les accusations portées par les Juifs contre les chrétiens.

Les Juifs, dit Tryphon, sont scandalisés :

1° De ce que les chrétiens, qui se targuent de leur haute piété, négligent les lois et les préceptes dictés par Dieu à Moïse, et suivent à cet égard les usages des païens : « Ce qui nous étonne le plus, c'est que « vous, qui prétendez à une piété exceptionnelle, vous « ne différez en rien des païens. Vous n'observez ni « les fêtes, ni le sabbat, vous n'avez point la circonci- « sion. Vous vous imaginez plaire à Dieu en ne faisant « rien de ce qu'Il commande. » (2)

(Οὐδὲ διαλλάσσετε ἀπὸ τῶν ἐθνῶν τὸν ὑμέτερον βίον· ὅμως ἐλπίζετε τεύξασθαι ἀγαθοῦ τινὸς παρὰ τοῦ θεοῦ μὴ ποιοῦντες αὐτοῦ τὰς ἐντολας.)

2° Ils sont encore scandalisés de ce que, contrairement à l'Ecriture Sainte et à la raison, ils mettent l'espoir de leur salut dans un homme crucifié ; tout en admettant que les prophètes ont annoncé un Messie, les Juifs ne peuvent pas en reconnaître les caractères

(1) C. T. c. 82, p. 298, col. p. 308.

(2) C. T. c. 10. p. 38, col. p. 227.

dans la personne de Jésus. Le « scandale » de la croix les repousse.

3° La doctrine de la divinité du Christ froisse leur monothéisme étroit.

1° Au premier reproche, Justin réplique que, si les chrétiens n'observent pas les préceptes donnés à Moïse en ce qui regarde les cérémonies, c'est parce que leur foi leur apprend que ces préceptes ont perdu, par Jésus-Christ, leur autorité obligatoire ; les prophètes avaient déjà annoncé qu'ils n'étaient que temporaires et qu'ils devaient être établis par une nouvelle alliance. Cette alliance a été accomplie par Jésus-Christ crucifié. Ce qui avait été figuré dans Moïse est devenu une réalité en Jésus-Christ : les figures sont inutiles à ceux qui possèdent la réalité.

Les préceptes, que l'on reproche aux chrétiens de ne pas suivre, n'étaient que des mesures de discipline en faveur du peuple indocile et léger d'Israël, mais dont la vaine observance, tout extérieure, n'a jamais été le vrai but de Dieu.

La loi est abrogée, car elle ne peut produire la justification; les chrétiens, eux, ont une loi sublime, éternelle: celle de Jésus-Christ, qui seule peut conduire au salut.

La circoncision, le sabbat sont des choses abolies ; ce ne furent jamais de bonnes choses : la circoncision a été imposée par Dieu aux Juifs en prévision de leurs crimes contre le Christ et les chrétiens. (1) Cette pré-

(1) C. T. c. 16, 19, 46. Cf. Tertullien, Adv. Jud. 3.

tendue marque d'honneur est ainsi devenue pour les Juifs un fléau, un caractère visible qui les désigne au châtiment.

La circoncision du cœur est la véritable, l'abstention du mal est le jeûne qui plaît le mieux à Dieu et quant au sabbat, sa plus belle célébration est après tout la sainteté : « La nouvelle loi, dit Justin, veut que nous célébrions un éternel sabbat » : (1)

(σαββατίζειν ὑμᾶς ὁ καινὸς νόμος διὰ παντὸς ἐθέλει).

Tous les peuples sont agréables à Dieu dès qu'ils croient en Lui et Lui obéissent ; (2) la circoncision n'est donc pas nécessaire. (3) Dieu n'est pas inconstant (4) et n'ordonne pas tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; le Dieu, plein de bonté est celui qui a été révélé aux chrétiens et ils savent que leur salut est assuré en Lui.

2⁰ Le second sujet de scandale pour les Juifs, c'est la mort ignominieuse du Messie sur la croix.

La chute a consisté dans la violation de la Loi divine sous l'influence des démons. L'idôlatrie est leur triomphe le plus signalé ; c'est pour briser leur empire que le Verbe s'est incarné ; il est né d'une vierge pour les combattre sur la terre où ils règnent. Il a revêtu notre chair pour détruire en elle, par sa mort, la puissance de la corruption qui lui était attachée depuis la chute (Grabe, Spicileg. II).

(1) C. T. c. 12, p. 46, col. p. 229.
(2) Cf. Malachie I, 11.
(3) C. T. c. 28, 29.
(4) C. T. c. 29, 3.

Par sa résurrection, Il nous a rendu la vie éternelle. Le mystère de la croix est en réalité l'exorcisme par excellence; voilà pourquoi il suffit du nom de crucifié pour chasser les démons. (1) La croix est le mystère qui a brisé la puissance du serpent. (2)

(μυστήριον δι' οὗ καταλύειν τὴν δύναμιν τοῦ ὄφεως ἐκήρυσσε).

Justin n'admet pas que la malédiction divine ait porté un instant sur le saint par excellence, car le fameux texte : « Maudit est quiconque est pendu au « bois », (3) doit, d'après lui, être entendu des outrages dont la Synagogue poursuit le Christ dans les siens.

Les prophètes ont annoncé deux venues du Christ; la première a été en bassesse et en humiliation jusqu'à la mort, la seconde sera en puissance et en majesté. Toutes les prédictions ayant été accomplies en Jésus-Christ, c'est donc Lui qui est le Christ promis, le fondateur de la nouvelle alliance et par la même raison, c'est en Lui seul qu'on peut obtenir la vie éternelle. Les sectes qui s'élèvent dans le sein de la religion chrétienne ne rendent pas celle-ci douteuse, car elles ont été prédites par Jésus-Christ lui-même; ce sont même, des preuves en faveur du christianisme; les vrais fidèles n'ont du reste rien de commun avec les hérétiques. (4)

(1) C. T. c. 85, p. 304 ss., col. p. 311; cf. Apol. c. 55, p. 150, col. p. 90.

(2) C. T. c. 94, p. 342, col p. 322.

(3) C. T. c. 96, p. 346, col. p 323 : cf. Deuter. XXI 23 et Galat. III 13.

(4) C. T. c 35, p. 116 ss. col p. 253.

3° Les Juifs sont, en troisième lieu, scandalisés du culte rendu au prétendu Messie, culte qui n'appartient qu'à Dieu seul.

Justin s'attache alors à la démonstration de la divinité véritable et personnelle de Jésus-Christ.

Tryphon lui demande alors de prouver : *a)* que Jésus-Christ existe de tout temps comme Dieu; *b)* que, comme homme, Il s'est soumis à la naissance de la chair; *c)* qu'en conséquence, il ne faut pas le considérer comme homme engendré par des hommes, ainsi que le font généralement les Juifs.

Justin réplique que dans plusieurs endroits de la Genèse, (1) il est parlé, sous la dénomination d'« ange « de Dieu », d'une personne distincte de Dieu le Créateur, non point quant à la substance (γνωμῃ), mais quant à la notion numérique (ἀριθμῳ), personne qui s'est manifestée aux patriarches et à laquelle on donne le titre de Dieu et l'on attribue la perfection divine. C'est la même qui s'est manifestée à Moïse. (2) La préexistence de Jésus-Christ, comme vrai Dieu, est donc déjà exprimée dans le Pentateuque.

L'incarnation de ce Fils de Dieu, qui existe avant tous les temps, est exprimée sans équivoque dans les paroles du prophète Esaïe (3) qui, en parlant du Christ souffrant, demande qui racontera sa génération, et dans le psaume 109, où il est appelé le « Prêtre éternel »,

(1) C. T. c 46, p. 192, col. p. 276; cf. c. 128. p. 460, col. p. 358.

(2) Exode III, 2.

(3) Esaïe LIII, 8.

selon l'ordre de Melchisédec, et celui qui a été engendré du sein de Dieu avant l'étoile du matin.

Quant à la naissance de Jésus-Christ d'une vierge, elle a été prédite par Esaïe. (1)

Tryphon objecte alors qu'il était impossible que Dieu naquit et devînt homme, que c'était là un conte digne de la mythologie grecque, que le passage d'Esaïe qu'il citait, (2) ne prouvait rien, qu'il fallait lire : « ἰδοὺ ἡ νεᾶνις » et non « ἡ παρθένος » ; νεᾶνις désignerait le roi Ezéchias.

Justin lui répond qu'il ne prétendait pas soutenir la possibilité de l'incarnation par des moyens humains, que l'Ecriture avait parlé et que cela lui suffisait. L'ancienne version des LXX s'oppose, dit-il, à lire νεᾶνις, et si les Juifs repoussent cette antique traduction, c'est uniquement parce qu'elle contient les preuves de la divinité de Jésus.

Pourquoi une naissance miraculeuse serait-elle impossible ? Serait-ce la puissance qui manque, dit Justin? Certes, non ! Jésus accomplit donc littéralement et complètement la prophétie d'Esaïe, telle qu'elle ne l'a été en aucune façon par Ezechias.

Tryphon présente encore cette objection : En admettant que Jésus-Christ soit vrai Dieu et vrai homme, comment expliquer le passage d'Esaïe, (3) où il est dit que l'Esprit du Seigneur se reposa sur lui, comme s'il

(1) Psaume CIX. 4.
(2) Esaïe VII, 14.
(3) Esaïe XI, 1.

en avait eu besoin, ce qui ne serait pas juste dans cette supposition.

Justin : « Ce n'est pas parce qu'il en avait besoin que l'Esprit de Dieu s'est reposé sur lui, mais afin qu'il parvînt en lui à son but et qu'à partir de ce moment aucun prophète ne s'élevât dans votre peuple d'après l'ancienne manière. » (1) Tous les dons de l'Esprit se sont reposés sur lui exclusivement afin de les répandre de là sur les siens. (2)

Mais, dit Tryphon, si nous admettons avec l'Ecriture que le Christ devait souffrir, pourquoi fallait-il que ce fût la croix ? (3)

Justin : Les Prophètes ont prédit ce supplice par des figures, comme, par exemple, quand Moïse étend les bras pendant le combat contre les Amalécites, (4) puis, quand il arbore l'image du serpent dans le désert. (5)

Le Psaume XXI n'est pas autre chose que la prédiction du crucifiement de Jésus-Christ. Sa sépulture et sa résurrection ont été figurées dans Jonas et cette résurrection est un fait bien établi, quoique les Juifs, dans leur aveuglement et leurs passions, aient voulu le nier.

Le vrai peuple de Dieu, l'Israël spirituel, c'est l'ensemble de ceux qui croient en Jésus-Christ. En effet,

(1) C. T. c. 87, p. 316, col. p. 314.
(2) C. T. 87, 88.
(3) Cf p. 51 n. 1, 2, 3.
(4) Exode XVII, 11.
(5) Nombres XXI, 9.

dit Justin, Malachie avait prophétisé que les païens impurs seraient appelés au royaume de Dieu; cela est arrivé : le résultat en est patent. Les païens croient au vrai Dieu et à son fils unique Jésus-Christ, et l'aiment plus que les Juifs ne l'ont jamais aimé. Le martyre et la mort n'ont pu les séparer de lui. Puis, Justin continue le parallèle entre l'Israël selon la chair — les Juifs — et l'Israël selon l'esprit — les chrétiens. Le type des premiers, Josué, a conduit les Juifs dans l'héritage temporel, le type des seconds, Jésus-Christ, conduit les chrétiens dans l'héritage éternel qui leur a été promis.

Il y avait encore une objection possible. Les rabbins, notamment ceux qui niaient la personnalité des anges, enseignaient que cet ange de Dieu, appelé la Sagesse, était à la vérité d'une substance divine, mais pourtant seulement une puissance non personnelle, mais impersonnelle (ἀνυπόστατον), procédant de Dieu et retournant à Lui à son gré. (1)

Justin répond que cette puissance est distincte de Dieu, non seulement par le nom, mais par le nombre. La personnalité propre du Verbe ou Fils de Dieu est bien établie ; dès lors le dogme de l'Incarnation et tout le christianisme le sont aussi. (2)

Dans le cours de la discussion, Justin ne ménage pas ses adversaires, et il retourne contre eux les armes acérées dirigées contre lui. Il accumule contre les

(1) C. T. c. 128. p. 458 seq. col. p 358.
(2) C. T 128-133.

Juifs les plus sanglants reproches : non contents d'avoir tué Jésus, ils ne cessent de persécuter les chrétiens. S'ils ne les tuent pas, c'est que le pouvoir les en empêche. Mais ils les accablent d'avanies, les chassent des synagogues, et, toutes les fois qu'ils le peuvent, les maltraitent, les supplicient, les assassinent. Les préjugés que les païens ont contre le christianisme, ce sont les Juifs qui les leur ont inspirés ; ils sont plus coupables des persécutions que les païens même qui les ordonnent. Ils ont envoyé de Jérusalem des hommes choisis pour répandre dans le monde entier les calomnies dont on accable les chrétiens. (1)

Ils ont mutilé la Bible pour en retrancher les passages qui prouvaient la messianité et la divinité de Jésus.

Par ses arguments, Justin nous montre qu'il ne comprend aucune des institutions qui appartenaient à l'alliance de préparation et qui rentraient dans le plan divin, comme un moyen d'éducation pour le peuple duquel devait naître le Messie.

Son argument favori est celui des prophéties, parfois les exorcismes qui démontrent la puissance de Christ sur les démons. Les saints Livres ne sont qu'une perpétuelle allusion à l'incarnation du Fils de Dieu. L'allégorie est aussi amplement empruntée; Moïse, priant sur la montagne, élève ses mains en forme de croix; le fil, suspendu par Rahab à sa fenêtre, est le symbole évident de la crucifixion, etc.

(1) C. T. c. 16, 17, 108, 117, 133 ; cf. Apol. I, 31 et Tertullien, Ad nationes I, 14; Adv. Marc. III, 23; Adv. Jud. 13.

Le christianisme n'est plus pour Justin que l'épanouissement d'une religion toujours identique à elle-même.

Justin ne se montre pas d'une égale sévérité pour tous les Juifs : (1) le judéo-christianisme modéré existait encore de son temps et il donne le nom de Nazaréens à ces Juifs mitigés. Peu à peu, ils se fondirent dans la seconde tendance, celle-là même dont il les avait distingués, et qui se signalait par son judaïsme excessif. Justin déclare que les judéo-chrétiens modérés auront part à la vie éternelle, tandis qu'il ne peut admettre les autres comme étant de l'Eglise. (2)

II. *Réponse aux païens.* Le christianisme était extrêmement mal connu; le peuple n'aimait pas voir qu'on se séparât de ses fêtes et des usages courants ; c'est pourquoi il lance contre les adeptes du Christ les accusations auxquelles Justin donne cette réponse dans sa première Apologie :

1° Les chrétiens ne commettent pas les crimes dont on les accuse; ce ne sont ni des athées, ni des vicieux, ni des rebelles.

2° Ils ne sont point coupables en abandonnant la religion existante ; ils agissent au contraire sagement.

3° Ils agissent d'autant plus sagement que les doctrines de leur religion sont si bien fondées.

4° Leur culte n'a rien de nuisible en soi ; il excite au contraire à tout ce qu'il y a de bien.

(1) De Pressensé, H. de l'Egl. III° S. Hist. du dogme, vol. V.
(2) C. T. c. 47, p. 160, col. p. 266 s.

5° Leur innocence ressort de l'examen des motifs pour lesquels on les persécute.

1° Le premier reproche fait aux chrétiens est le suivant : *a)* ce sont des athées, *b)* des vicieux, *c)* des rebelles.

a). « On nous traite d'athées, dit-il; (1) athées, oui, « nous le sommes en effet à l'égard de ces faux dieux, « de ces simulacres sans vie que les païens adorent, « mais non à l'égard du vrai Dieu, de son Fils et du « Saint-Esprit qui sont, chacun en leur rang, les ob- « jets de l'adoration des chrétiens, bien que, dans leur « culte, nous ne fassions usage ni de libations, ni d'en- « cens, et ne les honorions que par de ferventes prié- « res. » Puis il ajoute : « Nous ne brûlons pas des « offrandes, il est vrai; nous les distribuons aux pau- « vres. »

b). Des vicieux! Justin proteste (2) contre le délit de débauche secrète ; ce que les païens font publiquement, ils accusent les chrétiens de le faire la nuit.

Le mystère dont s'entourent les chrétiens a fait croire à des débauches contre nature, à des infanticides, à des incestes, même à l'anthropophagie. Un récit qui avait fréquemment cours était celui-ci : « On « présente à celui qu'on initie un enfant couvert de « pâte pour enhardir peu à peu sa main au meurtre. « Le novice frappe, le sang coule, tous boivent avide- « ment, se partagent les membres palpitants, cimentent

(1) Apol. I, c. 6, p. 20 ss., col. p. 56 ; cf. id. c. 13. p. 40, col. p. 60.

(2) Apol. I. c. 27.

« ainsi leur alliance par la complicité et s'engagent « à un silence absolu. Puis on s'enivre, les flambeaux « se renversent, et, dans les ténèbres, tous se livrent à « de hideux embrassements. » (1) On mit à la torture des esclaves, des femmes, de jeunes garçons et, vaincus par les tourments, ils prêtèrent un fondement juridique à des inventions odieuses. (2)

La meilleure réponse à ces accusations est celle de la puissance du christianisme pour renouveler la vie et les mœurs, par ses préceptes de pureté, de charité; par sa morale fondée sur la crainte de Dieu, la doctrine chrétienne a opéré des transformations remarquables. Voici le tableau par lequel Justin nous dépeint la sainteté et la régénération des disciples du Christ : (3)

« Nous autres chrétiens, nous étions autrefois escla- « ves des plaisirs de la chair, et maintenant, nous nous « efforçons de vivre dans la sainteté ; autrefois, nous « étions plongés dans l'avarice, l'argent était notre « idole, et maintenant, nous partageons tout ce que « nous avons avec les nécessiteux ; autrefois, nous vi- « vions dans les haines, nous étions habiles à répandre « le sang et nous repoussions de nos demeures ceux « qui n'avaient pas les mêmes mœurs, les mêmes usa- « ges que nous ; maintenant que le Christ s'est mani- « festé à nos cœurs, nous connaissons la charité, nous « prions pour nos ennemis, nous cherchons à persua-

(1) Apol. I. c. 12, 14 ; cf. Athénagore 4 ; Min. Fel. p. 28, 31.
(2) Apol. I. c. 12.
(3) Apol. I. c. 14, p. 44, col. p. 61.

« der ceux qui nous haïssent sans cause, de vivre selon « le glorieux Evangile de Christ, pour goûter aussi « l'espérance que Dieu a répandu dans nos âmes. »

Cette pureté des mœurs chrétiennes fait contraste avec la corruption générale ; ces repas sanglants, ces orgies dont on accuse les chrétiens, ce sont les païens qui les pratiquent. (1)

Cet argument, retourné aux païens, devient une des bases de l'apologétique chrétienne. (2)

Justin réfute encore ces bruits calomnieux en décrivant en détail toutes les cérémonies du culte chrétien. (3)

D'abord a lieu l'introduction des frères, de ceux qui viennent de recevoir le baptême, c'est-à-dire les illuminés (Οἱ φωτισθέντες). Puis on fait de longues prières pour le genre humain entier. « Quand nous avons « cessé de prier, nous nous donnons le baiser les uns « aux autres (Ἀλλήλους φιλήματι ἀπαζόμεθα). (4)

« Puis on porte à celui qui préside, le pain, une coupe « d'eau et de vin. Celui-ci, les prenant dans ses mains, « fait monter louange et gloire vers le Père de toute « chose, par le nom de son Fils et de l'Esprit saint ; « puis il adresse à Dieu une longue action de grâces

(1 Cf. Apol. II. c. 12, p. 232 ss., col. p. 50 et Apol. I. c. 27, 29.

(2) Minucius Félix 21, 30 ; Tertullien, Apol. 9, Scorp. 7 ; Tatien, Oratio 29 ; Théophile, Ad Ant. III, 8 ; Cyprien, De spectac. c. 5 ; Lactance, Institt. v. I, c. 21 § 3 ; Firmicus Maternus, De errore prof. rel. c. 26 ; Prudence, Contra Symm. I, 396.

(3) Apol. I, c. 61 ; 65-67.

(4) Apol, I. c. 65, p. 178, col p. 97 ; cf. Const. Apost. II , 57.

« sur ces dons qu'il a bien voulu nous faire. (1) Le peu-
« ple témoigne son assentiment en disant : « Amen »
« ce qui veut dire en hébreu: « Ainsi soit-il ». Alors
« ceux qui sont appelés parmi nous *diacres* présentent
« à chacun des assistants le pain, le vin et l'eau sur
« lesquels les actions de grâce ont été prononcées, et
« les portent aux absents.

« C. 66. Et cette nourriture-là est appelée chez
« nous *Eucharistie*. Il n'est permis d'y prendre part
« qu'à ceux qui croient à la vérité de nos doctrines, à
« ceux qui ont été lavés au bain régénérateur, établi
« pour la rémission des péchés et qui vivent selon les
« préceptes du Christ. Car nous ne prenons pas ces
« aliments comme un pain ordinaire ni comme un
« breuvage ordinaire; mais de même que Jésus-Christ,
« notre Sauveur incarné, a pris chair et sang pour
« notre salut par la parole de Dieu, de même, on nous
« enseigne que la nourriture sur laquelle a été pronon-
« cée les actions de grâce, la prière composée des pa-
« roles de Jésus, on nous enseigne, dis-je, que cette
« nourriture, de laquelle notre sang et nos chairs sont
« nourris, par une transformation intime, n'est pas
« autre chose que la chair et le sang de Jésus-Christ
« incarné. Car les Apôtres, dans les mémoires qu'ils
« ont composés et que l'on appelle *Evangiles*, nous
« apprennent que Jésus leur fit la recommandation
« suivante : (2) Prenant le pain, il rendit grâces et

(1) Cf. Irénée I, c. 13, § 2.

(2) Cf. Matth. XXVI, 26; Marc, XIV, 22; Luc, XXII, 19; I Cor. XI, 23.

« dit : « Faites ceci en mémoire de moi ; ceci est mon « corps ». Puis, prenant la coupe, il rendit grâces et « dit: « Ceci est mon sang », et ce dogme, il le réserva « pour eux seuls.

« Si pareille chose se passe dans les mystères de My- « thra, c'est parce que de méchants démons, imitant « l'institution du Christ, ont enseigné à le faire ; car « vous savez ou vous pouvez savoir que le pain « et la coupe pleine d'eau, avec certaines paroles « que l'on prononce dessus, font partie des cérémonies « de l'initiation.

« C. 67. Pendant les jours qui suivent les réunions, « nous nous rappelons sans cesse les uns aux autres « le souvenir de ce qui s'y est passé, et ceux qui ont « de quoi subviennent aux besoins des indigents, et « nous vivons habituellement les uns avec les autres.

« Dans tout ce que nous faisons, nous glorifions le « Créateur de toute chose par son Fils Jésus-Christ « et par le Saint-Esprit. Et, au jour qui est appelé le « jour du Soleil,(1) les gens de la ville comme ceux de « la campagne se rassemblent en un même lieu, et là, on « lit les mémoires des apôtres ou les écrits des pro- « phètes, aussi longtemps que le temps le permet. Car, « lorsque le lecteur cesse, le président fait une exhor- « tation et encourage l'imitation de si belles choses.

(1) Justin garde cette appellation, inusitée parmi les chrétiens (ils appellent ce jour τὴν κυριακήν, jour du Seigneur, cf. Corps. Apoll. Vol. IX, p. 400), à cause des païens auxquels il dédie son ouvrage. Justin ajoute « λεγομένην » : est appelé, afin d'éviter tout soupçon de superstition.

« Ensuite, nous nous tenons tous debout et nous fai-
« sons la prière. Après la prière, on apporte le pain, le
« vin et l'eau, le président fait de nouveau la prière
« et les actions de grâce, et le peuple y ajoute un
« *Amen!* dit à haute voix. Ensuite, les choses (le
« pain et le vin mêlé d'eau), sur lesquelles on a prié,
« sont distribuées entre les assistants, et les diacres les
« portent aux absents dans leurs maisons. Les per-
« sonnes aisées, qui sont disposées à la bienfaisance,
« donnent à volonté quelque chose pour les pauvres.
« Cette collecte est confiée au président, dans la charge
« duquel il y a celle de visiter les veuves et les orphe-
« lins, les malades, les prisonniers, les étrangers, en un
« mot, tous ceux qui ont besoin de secours. Nous nous
« réunissons le jour du Soleil, soit parce que c'est le
« premier jour où Dieu créa le monde par la séparation
« de la lumière des ténèbres, soit parce que
« Jésus-Christ, notre Sauveur, ressuscita des morts ce
« jour-là ; ils le crucifièrent, en effet, le jour qui pré-
« cède celui de Saturne, et le jour qui suit celui de
« Saturne, c'est-à-dire le jour du Soleil, étant apparu
« à ses apôtres et à ses disciples, il enseigna les choses
« que nous venons de soumettre à votre examen. »

c). Des rebelles ! Les chrétiens, au contraire, assurent la tranquillité de la vie publique, puisqu'ils enseignent qu'aucun crime ne peut rester caché à Dieu qui sait tout, ni demeurer impuni.

Quant aux impôts, les chrétiens les paient plus exactement que d'autres, Jésus, leur Maître, ayant ordonné de « Rendre à César ce qui est à César ». Comment

l'autorité ne voit-elle pas qu'une telle croyance lui est un précieux auxiliaire pour maintenir l'ordre dans le monde ?

Les empereurs n'ont donc pas de plus fidèles sujets que les chrétiens.

2° Pourquoi ont-ils abandonné l'ancienne religion ?

Le culte des dieux provient des démons qui se sont fait passer pour des Dieux ; ils ont persécuté ceux qui ne voulaient pas les reconnaître comme tels, témoin Socrate : ils essayent de faire la même chose contre les chrétiens.

Il est insensé de confondre ce Dieu qui n'a ni forme ni nom, avec des statues et des colonnes faites de main d'homme. Les chrétiens n'adorent pas Dieu dans des objets matériels.

Il y a des philosophes qui s'écartent de la religion du peuple sans qu'on les punisse ; on accorde des prix aux poètes représentant Jupiter comme un homme voluptueux ; il y a des peuples adorant les animaux sans qu'on leur fasse de reproche ! Les chrétiens ont donc bien le droit de s'écarter de la religion nationale, d'honorer le seul Dieu véritable, sans être pour cela les objets des plus cruelles persécutions.

3° Preuves de la religion chrétienne. Justin dit que les chrétiens n'auraient certainement pas cru que Jésus-Christ, le crucifié, fût le Fils de Dieu, s'ils n'avaient eu pour cela des motifs puissants, et ces motifs sont les prophéties. (1)

(1) Apol. I, c. 53. 54.

Quand aux prophéties, il répond à une objection qui pouvait lui être faite, savoir que, quand Dieu annonce quelque chose, il faut que cette chose arrive, ce qui dépouille l'homme de sa liberté et la remplace par l'εἱμαρμένη (le destin). (1)

Il répond à cela que Dieu connaît d'avance aussi les actions libres et que les choses n'arrivent pas parce que Dieu les a prévues, mais que Dieu les prévoit parce qu'elles arriveront.

4⁰ Leur culte est irréprochable ; il excite à tout ce qu'il y a de bien. Justin exprime l'idée morale que les chrétiens se font de Dieu ; ils le prennent comme modèle ; (2) il retrace les éléments de ce culte dont il vante le spiritualisme élevé ; il décrit la manière dont on devient chrétien par le baptême. (3) Ce culte, dont ils honorent leur Dieu, est réellement digne de Lui ; il est purement spirituel, raisonnable et éminemment salutaire, dans sa tendance comme dans ses effets.

5⁰ Innocence des chrétiens. Il est impossible de rien alléguer contre la doctrine ou la conduite des chrétiens, considérées même sous le point de vue païen. Les chrétiens sont persécutés pour une cause différente et cachée ; c'est leur croyance en Dieu et en Jésus-Christ qui leur attirent la haine ; cette foi est fondée sur la vérité. C'est donc la haine de la vérité

(1) Apol. I, c. 43. 44.

(2) Apol. I, c. 13. p. 40, col. p. 60.

(3) Apol. I, c. 61, p. 162 ss ; col. p. 93 ss.

divine qui pousse les païens à les persécuter ; cette haine est le propre des démons. C'est un combat contre la vérité, justification la plus éclatante de la foi chrétienne ! Ce n'est donc pas aux chrétiens de rougir, mais à ceux qui commettent de si grandes injustices contre des innocents. (1) Instruments involontaires de Satan pour combattre la vertu, les païens subiront un jour le même châtiment que ce prince des démons. (2)

Cette preuve était excellente ; (3) la procédure romaine ordinairement si sévère et si impartiale, se démentait quand il s'agissait des chrétiens, se plaçait en opposition avec elle-même et avec les lois. Elle entrait dans l'arbitraire le plus aveugle.

Dans sa seconde apologie, qui sert d'appendice à la première, Justin répond à de nouvelles objections :

1° Les païens demandent pourquoi les chrétiens se plaignent quand on les tue. Puisqu'ils sont assurés du bonheur éternel après cette vie, ils feraient mieux, ce semble, de se tuer eux-mêmes, afin d'y arriver plus vite.

Justin réplique qu'il n'est pas permis aux chrétiens de déjouer, par le suicide, les desseins de Dieu. Mais ils ne craignent jamais d'avouer la vérité devant la justice, lors même que la mort serait le prix de leur franchise, car elle plaît à Dieu et parce que la vue de leur

(1) Apol. I, c. 57, p. 154 ss. col. p. 91.

(2) Apol. I, c. 28, p. 86 ss. col. p. 71.

(3) Moehler, Patrol.

constance peut amener d'autres hommes à la connaissance de la vérité. (1)

2° Il est inconcevable que le Dieu des chrétiens, si réellement Il est si puissant, permette que ses adorateurs périssent ainsi par les mains de leurs adversaires, sans qu'Il vienne à leur secours.

Justin répond : Dieu avait créé toutes choses bonnes à l'origine, mais la chute des anges et des démons a donné naissance à la religion païenne ; Dieu a envoyé son Fils pour nous délivrer de ces dieux malfaisants. Mais Dieu ne se sert pas de toute sa puissance pour détruire ses ennemis ; par un effet de sa grâce, Il retarde son arrêt afin de leur laisser le temps d'arriver à la vérité et à la vertu. Dieu crée l'homme avec son libre arbitre qu'Il ne veut pas détruire en employant toute sa force, même contre les méchants. C'est par amour pour les bons, auxquels Il veut assurer la récompense de leurs vertus, qu'Il supporte avec longanimité les crimes des impies. (2)

Les tortures ne sont plus une ignominie pour les chrétiens, mais un triomphe sur leurs ennemis. Il y a une hostilité naturelle entre les démons et le christianisme ; de tout temps, les démons ont été les persécuteurs de la vérité. Les chrétiens ont à souffrir plus encore que les philosophes, parce qu'ils n'ont pas reçu comme eux quelques faibles étincelles de la sagesse

(1) Apol. II, c. 4, p. 206 s. col. p. 43.
(2) Apol. II, c. 7. p. 216, col. p. 45.

divine, mais parce qu'ils possèdent le Verbe tout entier. (1)

Le mépris que les chrétiens ont de la mort prouve clairement combien peu les outrages ont de prise sur eux. Un homme livré aux plaisirs de la vie ne saurait mourir avec joie, puisque tout finit pour lui à la mort. Si les chrétiens avaient le désir de se livrer aux vices dont on les accuse, il leur serait facile d'imaginer des noms religieux à leur donner et, suivant en cela l'exemple des païens, d'en faire de prétendues cérémonies de leur culte, ce qui détournerait d'eux toute accusation de crime. (2)

III. *La réponse aux philosophes* se trouve dans notre chap. sur la Théologie de Justin ; il affirme ce que ceux-ci nient : l'authencité des Evangiles, la divinité du Christ, son incarnation, sa résurrection; il proclame le libre arbitre de l'homme, ce qui le rend responsable de ses actes ; le mal doit donc être attribué à l'homme seul ; etc.

Les écoles philosophiques qui battirent alors en brèche, tour à tour, le christianisme sont l'épicuréisme, le platonisme, la théosophie orientale et le panthéisme alexandrin.

L'épicurien Lucien de Samosate considère le christianisme comme un cas de folie religieuse. Dans le « Peregrinus», il cherche à couvrir de ridicule la mort courageuse des chrétiens condamnés. Le résumé de

(1) Apol. II, c. 8. 10. 13.

(2) Apol. II, c. 12, p. 232 ss. col. p. 50.

ses accusations contre les chrétiens, c'est leur crédulité stupide ! Mais, sans le vouloir, il se heurte à la grande charité, à la solidarité fraternelle des chrétiens de tous pays : « Leur premier législateur, dit-il en ricanant, leur a persuadé qu'ils sont tous frères ! » Le martyre, selon lui, est le comble de la déraison ; aussi, il le parodie.

Celse, ni platonicien classique, ni épicurien ordinaire fut réfuté par Origène. La croix est une folie, dit le philosophe ; il attaque aussi la crédibilité des Evangiles ; il raille le récit de la passion du Christ. Il critique la résurrection en disant que c'est un récit légendaire. Les chrétiens sont des rebelles, des « hors la loi ». Ce sont de dangereux novateurs, ébranlant l'ordre social et rompant l'unité de l'empire.

Il présente sous un jour des plus faux, les réunions des chrétiens : les chrétiens sortent de la lie du peuple ; ce sont des charlatans. Il reproche au christianisme sa prédilection pour les hommes vicieux. Il fait remarquer les nombreuses sectes de la doctrine chrétienne dont il critique la forme, la méthode et le fond même. Quant au dogme chrétien, ce qu'il y a de vrai, d'original, a été emprunté à la philosophie, spécialement à Platon, et aux anciennes religions.

Jésus-Christ est un imposteur ; la Rédemption rabaisse l'idée de Dieu par un anthropomorphisme dégradant, et d'autre part, elle exalte la nature humaine. Le christianisme dégrade encore la divinité par le dogme de la création. « Dieu n'a rien fait de mortel ; il n'a produit que ce qui est immortel. » Celse écarte la no-

tion du mal moral et de la chute; le mal n'a aucune réalité. Il repousse la Rédemption, l'Incarnation ; il assimile les miracles à la magie ; il nie la liberté chez l'homme, la conversion et la résurrection.

Quant à la théosophie philosophique, elle trouve son expression dans l' « histoire d'Apollonius de Tyane », par Philostrate ; il cherche, dans cet écrit, à opposer au Messie des chrétiens celui des Pythagoriciens : Apollonius de Tyane. C'est une misérable parodie.

Apulée bafoue le christianisme dans un roman scandaleux.

Le néo-platonisme, avec Porphyre qui cherche à infuser le mysticisme transcendant de son système, essaie de restaurer le paganisme. Il blâme non le Christ, mais ceux qui en font un Dieu. Dans ses quinze livres de « Discours contre le christianisme », ses principales objections peuvent être formulées par trois questions : 1° Pourquoi la mission de Jésus-Christ a-t-elle été si tardive ? 2° De quel droit les chrétiens rejettent-ils les sacrifices, s'il est vrai que le Dieu de l'Ancien Testament les a institués ? 3° Quel rapport y a-t-il entre les peines éternelles et nos péchés ?

Porphyre sape la crédibilité des Ecritures. Quant à Hiéroclès, il attaque le caractère moral de Jésus-Christ et reprend les calomnies de Celse pour les développer.

Tous les arguments lancés contre le christianisme du temps de Justin sont donc toujours employés par les adversaires, qui ne craignent même pas d'avancer des faits notoirement faux : car, les chrétiens ne sortent pas de la lie du peuple ; le Christ a, dans le siècle apostolique,

compté des hommes illustres. Nous trouvons, du reste, chez ces antagonistes un aveu involontaire de la puissance du christianisme dans cet argument qu'il rompt l'unité de l'empire.

Nous voyons dans le C. T. de Justin une allusion aux gnostiques ; sa polémique contre les participants à la chair du sacrifice semble les viser ; (1) les hérétiques sont des envoyés du diable, (2) des athées et des impies ; (3) ils nient qu'il y ait une résurrection des morts;(4) les chrétiens n'ont pas de rapport avec eux;(5) tandis qu'on les persécute pour leur foi, les hérétiques sont épargnés. (6) Justin frappe avec beaucoup de rigueur les sectes gnostiques ; car, dans leur zèle pour avoir le contenu de la Révélation, tout simplement sous la forme de la connaissance en volatilisant son histoire et sa doctrine en allégories spéculatives, elles rendaient l'Eglise suspecte par un orgueil intellectualiste et par une licence morale et minaient la stabilité de la communauté par un parti subjectiviste.

La grande imperfection du système apologétique de Justin, c'est de concevoir le christianisme plutôt comme une révélation doctrinale que comme une œuvre divine de rédemption. Il est plus préoccupé de ce qu'a enseigné Jésus-Christ que de ce qu'Il a accompli; chez

(1) C. T. c. 34, p. 112 ss. col. p. 251 ss.
(2) C. T. c. 82, p. 298, col. p. 308.
(3) C. T. c. 35, p. 118, col. p. 253 ; c. 80 ; p. 290, col. p. 307.
(4) C. T. c. 80, p. 290, col. p. 307.
(5) C. T. c. 34, p. 116, col. p 252.
(6) Apol. I, c. 26, p. 82, col. p. 70.

lui, le fait s'efface devant l'idée. L'apologète est amené, puisqu'il n'a pas donné au fait son importance, à voir dans la religion nouvelle une épuration et un complément des anciennes religions et des anciennes philosophies : la différence entre la philosophie grecque et la révélation évangélique n'est autre que celle qui existe entre une manifestation partielle du Verbe et une manifestion absolue.

Ce qui domine dans l'apologétique de Justin, c'est le côté de l'enseignement, de l'illumination intellectuelle; il méconnaît les caractères essentiels, distinctifs de la religion nouvelle, ou plutôt il les relègue au second plan. De là vient qu'en réalité il atténue sa nouveauté : le christianisme n'a fait que restaurer cette religion vraiment naturelle dont les traits fondamentaux subsistent encore sous les vains ornements qui l'ont défigurée.

La doctrine des démons occupe aussi une grande place dans son apologétique : il leur attribue toutes les erreurs dans les religions et dans les philosophies de l'antiquité. C'est ainsi qu'il affaiblit la responsabilité de l'homme en exagérant le pouvoir des démons.

Justin ne réussit pas à démontrer l'accord fondamental entre le Christ historique et la conscience ; il ne montre pas que le Christ répond à la longue attente des nations par son œuvre et par sa nature, à la fois divine et humaine.

L'œuvre du Sauveur se résume dans le renouvellement de l'humanité. (1)

(1) Apol. I, c. 14, p. 43 ss. col. p. 61.

Puis, Justin abandonne la grande méthode apologétique dont il pose le principe et se rallie à la méthode opposée, qui prétend fonder la certitude sur les preuves externes. Certainement ces preuves ne sont pas à dédaigner ; elles sont nécessaires pour fournir le fondement historique de l'argumentation ; rien n'empêchait de les rattacher par un lien naturel et logique à l'apologie morale.

Toute défense du christianisme doit s'appuyer sur des preuves externes et sur des preuves internes ; or, chez Justin, nous rencontrons non seulement deux genres de preuves, ce qui est légitime, mais deux systèmes apologétiques contradictoires.

Après avoir insisté sur les rapports essentiels entre le Verbe fragmentaire (λόγος σπερματικός), qui n'est autre que la conscience humaine, et le Verbe incarné, il en appelle aux prophéties et aux miracles. Il montre que Jésus-Christ a été prédit par les prophètes de l'ancienne alliance. « Cette preuve, sans doute, vous paraîtra la plus grande et la plus véridique, dit-il. (1) »

(Ἥπερ μεγίστη καὶ ἀληθεστάτη ἀπόδειξις καὶ ὑμῖν, ὡς νομίζομεν, φανήσεται).

Cette supériorité de la preuve externe n'est pas justifiée, car cette argumentation n'a aucune valeur pour des païens ; c'est une démonstration dont les prémisses demandaient à être démontrées. Les Juifs, partout décriés, ne pouvaient servir d'intermédiaire ; le Nouveau Testament seul pouvait amener les

(1) Apol. I, c. 30, p. 90 s. col. p. 72.

païens à l'Ancien Testament. Justin va jusqu'à oublier sa théorie du *Logos spermatikos*, lorsqu'il dit : (1) « Platon a appris de Moïse que Dieu avait « créé le monde. C'est à nous que vos grands phi- « losophes ont pris ces dogmes. »

La tradition est ainsi substituée à la communication directe de la vérité.

(1) Apol. I, c. 59, p. 158, col. p. 92.

CHAPITRE II

THÉOLOGIE

Le caractère de ce premier essai de théologie chrétienne est une sorte d'éclectisme fondé sur un rationalisme mystique.

Justin s'applique à montrer que les points fondamentaux du christianisme n'avaient pas été étrangers à l'antiquité païenne, que les dogmes sur l'essence divine, sur le Logos, sur l'Esprit saint, sur la Providence, les anges, les démons, la vie future, etc., pouvaient s'établir par des textes profanes. Même les enseignements, tout spécialement chrétiens, sur la naissance, la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, avaient des analogies dans les religions de l'antiquité ; (1) Platon avait exprimé dans le « Timée » la doctrine du Fils de Dieu. (2) Dans toutes les religions, dit Justin, les cérémonies se ressemblent; la morale est la même partout ! De là, l'existence d'une révélation

(1) Apol. I, c. 21, p. 64 s. col. p. 66 s.

(2) Apol. I, c. 60, p. 160 s. col. p. 92 s.

permanente dont le christianisme avait été l'acte le plus éclatant.

Le point central de toute la théologie de Justin, c'est son idée du Logos, éternelle et vivante manifestation de Dieu ; ce n'est pas « comme chez Platon et Philon, une simple idée divine, vague et impersonnelle. Il adore et aime dans le Verbe « la parole du Dieu éternel et ineffable qui s'est faite homme, afin de nous guérir en participant à nos souffrances. » (1)

(Τὸν ἀπὸ ἀγεννήτου καὶ ἀῤῥήτου θεοῦ λόγον προσκυνοῦμεν καὶ ἀγαπῶμεν, ἐπειδὴ καὶ δι' ἡμᾶς ἄνθρωπος γεγονεν).

On pourrait croire à l'influence du prologue du quatrième Evangile sur Justin. Le Verbe est pour lui la première progéniture du Père, (2) progéniture qui a été engendrée avant la création de toute chose ; (3) le Logos était avec le Père avant le monde. (4) C'est le Fils de Dieu, (5) son premier né ; (6) c'est le germe de Dieu ; (7) c'est l'Esprit. (8) Quelques-uns des Juifs, dit Justin, (9) ne distinguent pas plus le Logos du Père que la lumière du soleil, c'est-à-dire qu'ils disent que, de même que la lumière

(1) Apol. II, c. 13, p. 238, col. p. 51.

(2) Apol. I, c. 21, p. 64, col. p. 66.

(3) C. T. c. 129, p. 462, col. p. 359.

(4) Apol. II, c. 6, p. 212, col. p. 44 ; id. c. 7, p. 220, col. p. 46.

(5) Apol. I, c. 63, p. 172, col. p. 95.

(6) Apol. I, c. 33, p. 102, col. p. 75.

(7) Apol. I, c. 32, p. 98, col p. 74.

(8) Apol. I, c. 33, p. 102, col. p. 75.

(9) C. T. c. 128, p. 460, col. p. 358.

finit lorsque le soleil se couche, de même le Logos jaillit du Père et est ramené à Lui. Pour notre apologiste, (1) le Logos est différent du Père, non par la pensée mais par le nombre. Les chrétiens l'adorent comme second Dieu; (2) puisqu'il est premier né de Dieu, il est Dieu. (3) Dieu l'a engendré, afin qu'il soit le principe de toutes choses ; (4) Dieu agit par lui : (5) le Logos a fondé le monde. (6) Il est désigné par les appellations de : (7) Dieu, Seigneur, Fils, Ange, Sagesse, parce qu'il exécute la volonté du Père et parce qu'il est engendré par la volonté du Père. (8) Il annonce aux hommes ce que le Père veut qu'il leur soit annoncé. (9)

Ce Verbe, qui est une personne vivante, est la Sagesse et la Raison par excellence ; c'est la raison vivante et éternelle. La raison est une semence du Verbe, une communication partielle de son être dont le germe est implanté dans toute la race humaine : (10)

« Διὰ τὸ ἔμφυτον παντὶ γένει ἀνθρώπων σπέρμα τοῦ λογου. »

(1) C. T. c. 56, p. 192, col. p. 276 ; id. c. 128, p. 460, col. p. 358.

(2) Apol. II, c. 13, p. 238, col. p. 51.

(3) Apol. I, c. 63, p. 174, col. p. 96.

(4) C. T. c. 61, p. 212, col. p. 284 ; id. c. 62, p. 220, col. p. 286.

(5) Apol. II, c. 6, p. 214, col. p. 44 ; id. c. 114, p. 406, col. p. 341.

(6) Apol. I, c. 59, p. 158, col. p. 92 ; id. c. 64, p. 176, col. p. 97.

(7) C. T. c. 61, p. 212, col. p. 284.

(8) C. T. c. 61, p. 214, col. p. 274.

(9) C. T. c. 56, p. 188, col. p. 275.

(10) Apol. II, c. 8, p. 220, col. p. 46.

La raison, chez Justin, n'est pas purement l'intelligence ; c'est la source de tout bien et de toute connaissance : le Verbe est le principe de la vie morale et de la vie intellectuelle ; c'est la substance de la vie supérieure dans les êtres libres et responsables. C'est ainsi qu'il faut attribuer à la semence du Verbe les belles actions qui ont honoré la Grèce et Rome.

L'âme humaine est unie au Verbe par les liens les plus intimes ; elle est créée par lui, faite à son image, composée de sa substance. Ce qu'elle a de vraiment humain est divin; il y a une harmonie préétablie entre le Verbe incarné et le Verbe intérieur qui habite en nous. Tandis que les hommes vivant avant le Christ n'ont reçu qu'une parcelle du *Logos spermatikos*, les chrétiens possèdent le Logos en entier.(1) Christ est le Logos en entier ; (2) le christianisme, étant la révélation complète du Verbe, doit donc être considéré comme la religion humaine par excellence.

Justin Martyr est convaincu que cette semence du Verbe fragmentaire *(Logos spermatikos)* n'a pas été stérile au sein du paganisme ; c'est ainsi que l'homme a pressenti les plus hautes vérités de la révélation. Ce germe immortel, concédé aux Gentils dans la mesure où ils pouvaient le recevoir, (3) a pris chez quelques âmes purifiées un tel développement que le christianisme peut compter des chrétiens anticipés avant la

(1) Apol. II, c. 8, p. 222, col. p. 46 ; Apol. I, c. 32, p. 98, col. p. 74 ; C. T. c. 39, p. 134, col p. 258.

(2) Apol. II, c. 8, l. c

(3) Apol. II, c. 13, p. 238, col. 51.

venue du Rédempteur : « Toutes les vérités que les philosophes et les législateurs ont découvertes et proclamées, ils les ont reçues du Verbe dont ils avaient obtenu une vue partielle. (1) » Il va même plus loin et affirme que : « Ceux qui ont vécu d'une manière conforme à la raison sont chrétiens, eussent-ils même passé pour des athées. Tels furent chez les Grecs : Socrate, Héraclite et ceux qui leur ressemblent ; chez les Juifs : Abraham, Ananias, Azarias, Misaël, Elie, etc. (2) »

(Οἱ μετὰ λόγου βιώσαντες χριστιανοί εἰσι, κἂν ἄθεοι ἐνομίσθησαν.)

Justin fait remonter le martyrologe de la vérité aux premiers jours du monde.(3) « Ceux qui, au contraire, ont vécu en opposition à cette raison ont été des vicieux, des ennemis du Christ et les meurtriers de ceux qui vivaient selon la raison. Ceux donc qui ont vécu ou qui vivent selon la raison sont des chrétiens intrépides et inaccessibles à la crainte. »

(Οἱ προγενόμενοι ἄνευ λόγου βιώσαντες ἄχρηστοι καὶ ἐχθροὶ τῷ Χριστῷ ἦσαν καὶ φονεῖς τῶν μετὰ λόγου βιούντων).

Socrate brille au premier rang de cette phalange de chrétiens avant Jésus : (4) « Il ne connut le Christ qu'en partie ; il ne vit pas toute la vérité. » Il combattit le polythéisme comme les chrétiens le combattent, et il eut comme eux l'honneur de donner sa vie dans cette lutte. Parlant de ce martyre de Socrate, Justin

(1) Apol. II, c. 10, p. 226, col. p. 48.
(2) Apol. I, c. 46, p. 129, col. p. 83.
(3) Apol. I, l. c. p. 129 ss. col. p. 83.
(4) Apol. II, c. 8 et 10 ; cf. Apol. I, c. 5.

applique à l'hellénisme la foudroyante parole de Jésus aux Pharisiens : « Vous qui bâtissez les sépulcres de vos prophètes , vous les avez mis à mort! »

Les patriarches et les autres hommes n'ont pas vu le Dieu suprême, comme l'ont cru les Juifs, (1) mais c'est le Logos qui leur est apparu. (2) Il a apparu tantôt sous l'image du feu, tantôt sous celle d'êtres incorporels ; (3) il a été envoyé, lorsque le peuple a désiré manger de la chair. (4) Il a déclaré que son nom était Jésus, lorsqu'il a dit: « Mon nom est en lui. » (5)

Les philosophes et les poètes de l'antiquité ont enseigné, confusément il est vrai, les doctrines qu'on nous reproche : « Comme nous, Socrate a connu le « vrai Dieu ; comme nous, vos sages ont enseigné « l'immortalité de l'âme et ont d'ailleurs fait d'utiles « emprunts à la révélation juive. Tandis qu'on respecte « les philosophes, quel motif peut-on alléguer pour « condamner les chrétiens?

« Bien plus, votre mythologie elle-même enseigne, « à bien des égards, les mêmes choses que nous en« seigne le christianisme ; les démons, informés que « le Christ devait venir pour détruire leur œuvre, ont « contrefait d'avance les principaux faits de notre re« ligion et les rites de notre Eglise qu'ils trouvaient « préfigurés chez nos prophètes...

(1) Apol. I, c. 63, p. 172 ss. col. p. 95 ss.
(2) C. T. c. 127, p. 456, col. p. 365 s
(3) Apol. I, c. 63, loc. cit.
(4) C. T. c. 126, p. 454, col. p. 356.
(5) C. T. c. 75, p. 268, col. p. 300.

« Ce que nous enseignons pour l'édification du « genre humain, vos poètes l'ont enseigné pour le cor- « rompre ; cependant, vous adorez les démons sous « les noms de vos dieux, vous adorez des hérétiques qui « ont pris le titre de dieux, témoin Simon le magicien « qui a chez vous une statue ; (1) mais nous, vous nous « condamnez à mort. »

Loin de renoncer à la raison, on prétend alors se donner à elle sans partage. Justin tient la saine philosophie pour l'alliée la plus sûre du christianisme; le Christ n'est pas venu pour renverser ce qui était, mais pour épurer, compléter, achever l'œuvre de ses précurseurs.

* * *

Justin ne donne pas à la notion de l'amour une place assez importante dans son système. Dieu est essentiellement pour lui l'absolu, l'incompréhensible ; le Verbe est l'organe révélateur, la Parole ou la raison divine parlée plutôt que le Fils unique et bien-aimé. L'absolu incompréhensible est complet en lui-même; il lui suffit d'avoir conscience de soi. La distinction des personnes divines n'est pas une nécessité éternelle de l'existence absolue ; elle a un caractère d'occasion et son origine n'est pas éternelle.

Justin rétablit la distinction fondamentale de Philon entre le Dieu caché et le Dieu manifesté : le Dieu

(1) Apol. I, c. 26. p. 78 s., col. p. 69 ; confusion avec Semo Sanctus, dieu des Sabéens.

caché, ineffable est seul l'absolu.(1) Justin définit ainsi l'Etre suprême : Dieu est celui qui est et qui était; (2) Il est ce qui est le même et ce qui est la cause de l'existence de toutes choses; (3) seul Il est incréé. (4)

« Justin appelle souvent Dieu *incréé*, dit Böhrin-« ger, (5) soit par opposition à la génération pagano-« polythéiste des dieux, soit pour le distinguer du fils « engendré, le Logos. »

Seul, il est vrai Dieu, (6) au-dessus duquel il n'y a pas d'autre Dieu. (7)

Il est créateur de toutes choses.(8) Il est ineffable,(9) car il n'y a aucun nom propre à lui:(10) Dieu, Père, Seigneur, Créateur ne sont pas des noms, mais des appellations tirées de ses bienfaits et de ses œuvres. (11)

Dieu a une gloire et un aspect qu'on ne peut décrire: (12) l'esprit humain, non pourvu de l'Esprit saint, ne peut le voir. (13) Il demeure toujours dans

(1) C. T. c. 127, p. 456, col. p. 357.

(2) C. T. c. 126, p. 454, col. p. 356.

(3) C. T. c. 3, p. 14, col. p. 220.

(4) Apol. I, c. 14, p. 43, col. p. 61 ; C. T. c. 5, p. 26, col. 223.

(5) Böhringer, D. K. G. der drei erst. Jahrh. I, ed. 2. p. 205.

(6) Apol. I, c. 13, p. 42, col. p. 60.

(7) C. T. c. 56, p. 188, col. p. 275 ; id. l. c. p. 192, col. 276 ; id. c 60, p. 212, col. p. 284.

(8) Apol. I, c. 13, p. 42, col. p. 61.

(9) Apol. I, c. 61, p. 168, col. p. 94.

(10) Apol. II, c. 6. p. 212, col. p. 44.

(11) Apol. II, c. 6, l. c.

(12) Apol. I, c. 9, p. 30, col. p. 57.

(13) C. T. c. 3. p. 16, col. p. 221.

les régions supra-célestes;(1) le Père ineffable et Seigneur de toutes choses ne va ni dans un lieu fixe, ni ne marche, ni ne dort, ni ne se lève, mais il demeure dans sa région, en quel lieu que ce soit;(2) Il n'est pas renfermé dans un lieu; (3) Il est au-dessus de toute essence, (4) non exposé à la corruption; (5) Il n'a ni figure, ni quoi que ce soit des choses qui peuvent être distinguées par les yeux, (6) ni les patriarches, ni quel autre homme que ce soit ne l'a vu, si ce n'est son Fils : (7) c'est donc déraisonnablement que les docteurs juifs l'ont représenté comme ayant un corps et une âme. (8) Dieu est toujours le même, (9) immuable, éternel; (10) Il n'est pas exposé aux passions,(11) Il est pur de tout vice.(12) C'est le Père de la justice, de la tempérance et de toutes les autres vertus. (13) Il peut faire tout ce qu'Il veut: (14) ce

(1) C. T. c. 56, p. 186, col. p. 275; id. c. 60, p. 210, col. p. 283; id. l. c. p. 212, col. p. 284.

(2) C. T. c. 127, p. 456, col. p. 357.

(3) C. T. c. 127, l. c.

(4) C. T. c. 4, p. 18, col. p. 221.

(5) C. T. c. 5. p. 26, col. p 223.

(6) C. T. c. 4, p. 18, col. p. 221.

(7) C. T. c. 127, p. 456, col. p. 357.

(8) C. T. c. 114, p. 406, col. p. 341.

(9) C. T. c. 23, p. 80, col. p. 240.

(10) Apol. I, c. 13, p. 42, col. p. 61.

(11) Apol. I, c. 25, p. 76, col p. 69,

(12) Apol. c. 6, p. 20, col. p. 56.

(13) Apol. c. 6, loc. cit.

(14) C. T. c. 84, p. 304, col. 310.

qui est impossible aux hommes est possible à Lui. (1)

Dieu pressent les choses à venir; (2) Il voit tout et connaît tout; (3) rien ne lui est caché; (4) Il contrôle impartialement toutes choses; (5) Il est plein de bonté et très miséricordieux. (6) Irrité, Il se laisse adoucir par la repentance. (7) Il n'est dépourvu d'aucune chose; (8) Il n'a donc pas besoin d'offrande matérielle de la part des hommes. (9) Seul Il veut être et doit être adoré : (10) les chrétiens adorent le Dieu unique. (11)

* * *

Jésus-Christ, dit Justin, naquit à Bethléem, dans une caverne, (12) d'une vierge par la puissance de Dieu; (13) il naquit sans les éléments constitutifs du corps. (14)

(1) Apol. I, c. 19, p. 62, col. p. 66 ; cf. Luc XVIII, 27.

(2) C. T. c. 23, p. 80, col. p. 241 ; id. c. 92, p. 336, col. p. 319 ; Apol. I, c. 44, p. 124, col. p. 82.

(3) C. T. 127, p. 456, col. p. 357.

(4) Apol. I, c. 12. p. 36 s. col. p. 59 ; id. c. 15, p. 48, col. p. 62.

(5) Apol. II, c. 12, p. 236, col. p. 51.

(6) Apol. I, c. 10, p. 30, col. p. 58; C. T. c. 23, p. 80, col. p. 241 ; id. c. 108, p. 386, col. p. 335.

(7) Apol. I, c. 40, p. 114, col. p. 79.

(8) C. T. c. 23, p. 80, col. p. 241.

(9) Apol. I, c. 10, p. 30, col. p. 58.

(10) Apol. I, c. 16, p. 52, col p. 63.

(11) Apol. c. 17, p. 54, col. p. 64.

(12) C. T. c. 78, p. 280, col. p. 304.

(13) Apol. I, c. 32, p. 98 s. col. p. 74 ; cf. id. c. 21, 22 et D. C. T. c. 48 : Justin connaît des chrétiens qui n'admettent pas cette naissance miraculeuse.

(14) Apol. I, c. 19, p. 64, col. p. 66.

Il était fils d'artisan et fut artisan lui-même ; (1) il était difforme. (2)

Jésus a été homme parmi les hommes ; (3) il s'appelle lui-même Fils de l'homme. (4) Il y en a (5) qui le disent homme sorti des hommes ; beaucoup, comme Justin, le reconnaissent pour Dieu. (6) Cette divinité du Christ, que prouvent les témoignages, n'a pas besoin d'être démontrée, mais seulement acceptée. (7) Jésus-Christ a été prédit, en effet, par les prophètes dans toutes les circonstances de sa vie ; (8) Christ est vrai fils de Dieu ; (9) il est Dieu, puisqu'il est Fils de Dieu ; (10) de la race d'Abraham, seul il est né d'une vierge ; (11) seul il est sans péché et juste. (12) Fait homme par la volonté du Père, (13) Christ a été

(1) C. T. c. 88, p. 324, col. p. 316.

(2) C. T. c. 88, p. 324, col. p. 316 et id. c. 14, p. 54, col. p. 232 ; cf. Esaïe, LIII, 2, 3.

(3) Apol. I, c. 23, p. 72, col. p. 68.

(4) C. T. c. 43, p. 142, col. p. 261.

(5) Néander (All. G. d. Chr. R. u. K. ed. 2, p. 628, T. I, P. 2) y voit les ébionites.

(6) C. T. c. 48, p. 162 s. col. p. 267 ; cf. Donaldson (A crit. history of christ. literature, vol. II, p. 188) dit à ce sujet : « Plusieurs chrétiens sont arrivés aux mêmes conclusions que Justin, c'est-à-dire que Christ a préexisté et était Dieu et par conséquent ont repoussé d'accepter l'opinion des « τινές ».

(7) C. T. c. 49, p. 168, col. p. 268.

(8) Apol. I, c. 31, p. 94, col. p. 73.

(9) Apol. I, c. 13, p. 42, col. p. 60.

(10) C. T. c. 127, p. 457, col. p. 357.

(11) C. T. c. 66, p. 234, col. p. 290.

(12) C. T. c. 17, p. 62, col. p. 234 ; id. c. 102, p. 366, col. p. 330 ; id. c. 110, p. 392, col. p. 337.

(13) Apol. II, c 6, p. 214, col. p. 44 ; cf. C. T. c. 48, p. 162, col. p. 267.

crucifié (1) et a souffert réellement. (2) Jésus n'a pas produit les miracles par l'art magique, mais par la force divine. (3)

Quant à ses appellations, Justin nous en énumère beaucoup : Christ est dit dans l'Ancien-Testament : sagesse, jour, glaive, pierre, rejeton, Jacob, Israël, (4) l'ange de grand conseil, l'homme (vir) ainsi que Fils de l'homme, petit enfant, Dieu devant être adoré, Joseph, Juda, étoile, fleur, pierre angulaire, Fils de Dieu, (5) roi, prêtre, Dieu, Seigneur, ange, homme (homo), souverain chef, enfant, (6) gloire du Seigneur, Fils, Logos, (7) Roi Eternel, (8) etc., etc.

Justin n'admet au sujet de la divinité de Jésus-Christ ni son égalité complète avec le Père, ni même sa préexistence éternelle, du moins en tant que personne distincte. Il affirme la subordination du Fils de la manière la plus catégorique : le Fils est au second rang : (9) ἐν δευτέρᾳ χώρᾳ ; les tentatives faites par Mgr Ginouilhac, par exemple, pour affaiblir la portée de cette expression ont échoué.

(1) C. T. c. 111, p. 395, col. 338 ; Christ fut crucifié le jour de Pâques, dit Justin (c'est-à-dire le 14 Nisan).

(2) C. T. c. 103, p. 373, col. p. 332.

(3) Apol. I, c. 30, p. 90, col. p. 72.

(4) C. T. c. 100, p. 356, col p. 327.

(5) C. T. c. 126, p. 450, col. p. 355.

(6) C. T. c. 34, p. 112, col, p. 251.

(7) C. T. c. 61, p 212, col. p. 284.

(8) C. T. c. 34, p. 112, col. p. 251 ; id. c. 36, p. 124, col. p. 254 ; id. c. 96, p. 346, col. p. 323.

(9) Apol. I, c. 13, p. 42, col. p. 61.

Jésus est un avec son Père par la volonté, cependant Justin l'en distingue en quelque sorte numériquement. (1) Cette subordination s'explique d'autant plus facilement que l'existence distincte et personnelle du Fils a eu un commencement. (2) Justin compare cet engendrement à la production de la parole humaine qui ne diminue en rien la puissance intérieure dont elle émane tout en la reproduisant ; le Verbe ressemble encore au feu qui n'enlève rien au foyer d'où il jaillit, tout en brûlant d'une flamme également vive. (3)

Christ est le principe d'une nouvelle naissance ; (4) c'est une loi nouvelle, une alliance nouvelle. (5) Si Christ est né et a été crucifié, c'est pour le genre humain ; (6) il a été fait homme pour nous ; (7) il a souffert pour les croyants ; (8) il est mort afin que, par sa résurrection, il vainquit la mort. (9)

Le jour de la résurrection de Christ est le commencement d'une époque nouvelle ; (10) les gnostiques nient cette résurrection, (11) mais elle est parfaitement

(1) C. T. c. 127, p. 456, col. p. 357 ; cf id. c. 56, p. 192, col. p. 276.

(2) C. T. c. 61, p. 212, col. p. 284.

(3) C T. l. c. p. 214, col. p. 284.

(4) C. T. c. 138, p. 486, p. 367.

(5) C. T. c. 11, p. 42, col. p. 228 ; cf. id. l. c. p. 41, col. p. 228.

(6) C. T. c. 88, p. 320, col. p. 315.

(7) Apol. I, c. 67, p. 238, col. p. 291.

(8) C. T c. 106, p. 378, col. p. 333.

(9) Apol. I, c. 63, p 174, col. p. 96 ; cf. C. T. c. 103, p. 372, col. 331.

(10) C. T. c. 138, p. 487, col. p. 367.

(11) C T. c. 80, p. 290, col. p. 307.

possible (1) et manifeste : 1° par la création des premiers hommes ; (2) 2° par notre formation par un petit germe humain (3) — cet argument fut repris par Tatien (4) et Athénagore ; (5) — 3° par les miracles de Christ. (6)

La Rédemption, dit Justin, est une éclatante victoire sur les démons et par conséquent sur le péché. Elle produit l'affranchissement et la sainteté de l'âme humaine. Pour l'accomplir, le Verbe s'est incarné en Jésus, né miraculeusement de la Vierge ; le Verbe tout entier s'est manifesté dans le Christ : ὁ πᾶς λόγος. (7)

Justin se contente d'affirmer l'union du divin et de l'humain dans le Rédempteur sans donner aucun développement :

« Le Verbe a revêtu un corps pour nous délivrer « de la corruption qui s'était attachée à notre « nature. Ainsi, sur la croix, Jésus a vaincu la mort. « En ressuscitant, il nous a donné dans sa personne « la résurrection et la vie éternelle. »

Jésus est donc bien le représentant de l'humanité nouvelle, puisque sa mort est la mort de la puissance de corruption qui s'était attachée à notre corps depuis la chute et que sa résurrection devient notre propre résurrection.

(1) Apol. I, c. 18. p. 60, col. p. 65.
(2) Apol. I, c. 10, p. 32, col. 58.
(3) Apol. I, c. 19, p. 60, col. 65.
(4) Tatien, Orat. c. 6.
(5) Athénagore, De resur. c. 17.
(6) C. T. c. 69, p. 251, col. p. 296.
(7) Apol. II, c. 8, p. 222, col. p. 46.

Sur la nature même de l'œuvre de la rédemption, Justin n'est pas bien fixé. Qu'est-ce que le mystère de la croix (1) pour lui? Nous avons vu qu'il reconnaît l'abaissement du Verbe, sa conformité à notre nature — sauf le péché — par le développement graduel et la souffrance, la mort de Jésus — victoire sur les puissances des ténèbres — et c'est tout: « Nous demandons à Dieu « de nous garder par Jésus-Christ du pouvoir des « démons, auxquels nous avons jadis rendu un culte. « Nous invoquons son appui comme notre Rédemp- « teur, et les démons tremblent devant le pouvoir de « son nom, et, adjurés par le nom de ce Jésus crucifié « sous Ponce Pilate, procurateur des Juifs, ils nous « obéissent, afin qu'il soit évident à tous que le Père « lui a donné le pouvoir de soumettre les démons à « l'économie de sa passion. » (2)

(*Ὥστε καὶ τὰ δαιμόνια ὑποτάσσεσθαι τῷ ὀνόματι αὐτοῦ καὶ τῇ τοῦ γενομένου πάθους αὐτοῦ οἰκονομίᾳ.*)

Sur la croix, la sainte victime a vaincu le serpent ancien ; c'est là le profond mystère de la défaite du serpent qui avait amené la révolte d'Adam : (3)

« *Μυστήριον ἐκήρυσσε, δι' οὗ καταλύειν μὲν τὴν δύναμιν τοῦ ὄφεως, τοῦ καὶ τὴν παράβασιν ὑπὸ τοῦ Ἀδὰμ γενέσθαι ἐργασαμένου, ἐκήρυσσε.* »

Justin l'appelle le mystère de la croix, « *Ξύλου, τοῦ τὸ μυστήριον τοῦ σταυροῦ* ». (4) Il affirme le triomphe de

(1) C. T. c. 30, p. 102, col. p. 247.
(2) C. T. c. 85, p. 304 s. col. p. 311.
(3) C. T. c. 94, p. 342, col. p. 322.
(4) C. T. c. 138, p. 486, col. p. 367.

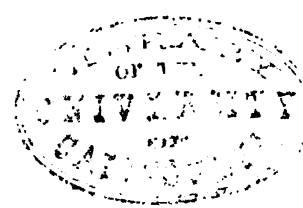

Jésus sur Satan sans avoir l'idée du sacrifice réparateur offert par le second Adam, idée que Paul a, au contraire, accentuée. Les souffrances du rédempteur, dit Justin, sont le trait caractéristique du Christ ; pour lui, elle ne sont pas une immolation pour le péché, une expiation, mais « τὸ μέγιστον σύμβολον τῆς ἰσχύος καὶ ἀρκῆς ». (1)

Mais, si Jésus-Christ a vaincu l'enfer, (2) ce n'est pas qu'il y soit descendu un seul instant et qu'il ait connu au sens réel la colère du Père pour établir une balance entre sa souffrance et notre péché.

De la conception légale de la Rédemption, on déduit facilement le mérite humain : « Si vous vous repentez « de vos péchés, si vous reconnaissez que Jésus est le « Christ et si vous gardez ses commandements, vous « obtiendrez le pardon des péchés. » (3)

(φυλάσσοντες τὰς ἐντολάς.. ., ἄφεσις ὑμιν τῶν ἁμαρτιῶν ἔσται).

Le pardon des péchés est donc rattaché non seulement au repentir et à la foi en Jésus-Christ, mais encore à la pratique des commandements divins.

Justin, par ce côté-là de son système, en vient au légalisme qui va bientôt fonder le catholicisme romain. (4) Cependant, Justin n'est pas un simple ébionite, comme le dit Schwegler, (5) car, grâce à sa doctrine du Verbe divin, il reste au-dessus des tendances judéo-chrétiennes.

(1) Apol. I. c. 55, p. 150, col. p. 90.
(2) Vid. p. 87.
(3) C. T. c. 95, p. 346, col. p. 323.
(4) Ritschl, Entsteh. der altkatholisch. Kirche, p. 298-312.
(5) Schwegler, Nachapost. Zeitalt. I, p. 360.

Nous ne retrouvons pas le spiritualisme de Justin dans son Eschatologie. Il peint la seconde venue du Christ sous des couleurs millénaires : Jésus est retenu dans le ciel par le Père jusqu'au retour glorieux. (1) Après un règne de mille ans, (2) il y aura une résurrection générale de tous les hommes et le jugement sera prononcé ; (3) après cela viendra la conflagration générale du monde. (4) Les Juifs, (5) ainsi que les chrétiens, (6) attendent ce règne de mille ans.

Donaldson (7) et de Otto (8) rétablissent un passage de Justin qui a été mis en doute : « Christ viendra « pour appeler les hommes à une vie commune qui « doit exister pour tous les saints dans le même pays « dont il a promis la possession. » (9)

Les chrétiens vivront alors avec Christ dans la béatitude ; (10) ils recevront des biens incorruptibles ; (11) de nouveau, ils mangeront et boiront avec Christ. (12) Les chrétiens qui sont orthodoxes en tout

(1) Apol. I, c. 45, p. 126, col. 82 ; cf. C. T. c. 112, p. 402, col. 340 ; id. c. 121, p. 436, col. p. 350.

(2) C. T. c. 121, p. 436, col. p. 350.

(3) C. T. c. 81, p. 296, col. p. 308.

(4) Apol. II, c. 7, p. 216 s. col. p. 45.

(5) C. T. c. 80, p. 288, col. p. 306.

(6) Apol. I. c. 11, p. 35, col. p. 58.

(7) Donaldson, « A critical history of christ. literat. and doctr. » Vol. II, p. 259.

(8) De Otto, n. 11, p. 491, ds. Op. J. M. Vol. I, Pars II.

(9) C. T. c. 139, p. 490, col. p. 369.

(10) C. T. l. c. p. 492, col. p. 369.

(11) C. T. c. 139, l. c.

(12) C. T. c. 51, p. 174, col. p. 271 ; malgré son réalisme, Justin reconnaît que les croyants dans ce monde supérieur ne se marieront pas : C. T c. 81, p. 296, col. p. 308 ; cf. Luc XX, 35 s.

attendent ce règne ; (1) il faut reconnaître que beaucoup d'entre les orthodoxes ne l'admettent pas. (2)

Baur (3) admet que Justin se classe dans ceux qui repoussent ce règne, tandis que Semisch (4) estime que Justin se classe parmi ceux qui l'attendent. De là, dit-il, deux catégories d'orthodoxes : ceux qui le sont complètement et ceux qui le sont pour tout excepté pour le chiliasme. Ritschl (5) se range à cette dernière opinion.

Ce règne a été prédit : *a)* par les prophètes, (6) *b)* par l'apôtre Jean, (7) *c)* par Christ lui-même. (8) Ces preuves scripturaires, mises à l'appui de ce dogme, nous font admettre, avec Semisch et Ritschl, que Justin est réellement de ceux qui sont complètement orthodoxes.

* * *

Le Saint-Esprit a le troisième rang ; la subordination est donc bien tranchée : (9) « ἐν τρίτῃ τάξει ». Justin cependant va jusqu'à identifier l'Esprit avec le Verbe : (10).

(1) C. T. c. 80, p. 292, col. p. 307.
(2) C. T. l. c. p. 288, col. p. 306.
(3) Baur, Theol. Jahrb. T. XVI, p. 220.
(4) Semisch, Justin d. Märtyr. Pars 2, p. 469.
(5) Ritschl, Die Entstehung der altkath. K. Ed. 2, p. 487.
(6) C. T. c. 81, p. 282, col. p. 307 ; cf. Esaïe LXV, 17-25 ; C. T. c. 85, p. 310, col. p. 312 ; cf. Esaïe LXVI, 5-11 ; C. T. c. 139, p. 492, col. p. 369.
(7) C. T. c. 81, p. 294, col. p. 308 ; cf. Apoc. XX, 4-6.
(8) C. T. c. 51, p. 174, col. p. 271 ; cf. Matth. XXVI, 29 (?) ; Luc XXII, 18. (?)
(9) Apol. I, c. 13, p. 42, col. p. 60.
(10) Apol. I, c. 33, p. 102, col. p. 75.

« Τὸ πνεῦμα οὖν ἀνδὶν ἄλλο ποῆσαι θέμις, ἢ τὸν λόγον. »

Les vertus du Saint-Esprit ont été réunies en Christ, tandis qu'elles étaient disséminées chez les prophètes.(1) Ces dons du Saint-Esprit sont : la sagesse, le bon sens, le courage, le soin des malades, la prescience, la science et la crainte de Dieu. (2)

La Trinité divine qu'adorent les chrétiens est donc composée du Père, du Fils et du Saint-Esprit ou Esprit prophétique, (3) le Fils ayant le second rang et l'Esprit le troisième ; (4) c'est en leur nom qu'est donné le baptême. (5)

Malgré les obscurités de la pensée de Justin, nous n'irons pas jusqu'à dire avec Renan (6) que la Trinité, chez ce père apostolique, n'est qu'à l'état d'embryon mal conformé.

* * *

La doctrine de Justin sur les anges et les démons est matérialiste : les anges se nourrissent de manne dans le ciel; (7) ils ont recu de Dieu le libre arbitre,(8) ils sont incorporels (9) et demeurent toujours. (10)

(1) C. T. c. 87, p. 316, col. p. 314.
(2) Cf. I Cor. XII, 14-11; C. T. c. 39, p. 132, col. p. 258.
(3) Apol. I, c. 6, p. 20 s. col. p. 56.
(4) Apol. I, c. 13, p. 40 s. col. p. 60.
(5) Apol. I, c. 61, p. 164, col p. 94.
(6) Renan, Hist. des Orig. du chr. liv. VI, l'Egl. chrét. Ed. 2. c. 69.
(7) C. T. c. 57, p. 200, col. p. 279 ; id. c. 131, p. 468, col. p. 361 ; cf Ps. LXXVII, 125.
(8) Apol. II, c. 7, p. 218, col. p. 45 ; C. T. c. 88, p. 322, col. p. 316 ; id. c. 102, p. 364, col. p. 329 ; id. c. 141, p. 494, col. p. 370.
(9) Apol. I, c. 63, p. 172, col. p. 96.
(10) C. T. c. 128, p. 460, col. p. 358,

Par leur mariage avec les filles des hommes, ils ont donné naissance aux démons. (1)

Leur prince est appelé serpent, Satan, diable ; (2) les démons désirent des victimes et un culte de la part des hommes vivant en opposition avec la raison ; (3) ils s'efforçent de s'attacher les hommes comme des esclaves. (4) Leur nom et leur figure ressemblent aux images des dieux ; (5) ce sont eux qui détournent les hommes de lire ce qui a été écrit pour la défense de la vérité ; (6) ils envoyèrent des hérétiques pour combattre les chrétiens : (7) ils ne s'occupent uniquement qu'à détourner les hommes de Dieu et de Christ. (8) Ce sont eux qui ont fait mourir Socrate ; (9) ce sont eux qui sont les auteurs des persécutions, (10) en répandant dans le peuple beaucoup d'accusations fausses et impies contre les chrétiens.

Les démons cherchent à se soustraire à la puissance de Dieu et de Christ ; (11) beaucoup de gens, agités par les démons, non guéris par toutes sortes de conjurateurs, enchanteurs, furent guéris et le sont encore

(1) Apol. II, c. 5, p. 210, col. p. 44.
(2) Apol. I, c. 28, p. 87, col. p. 71.
(3) Apol. I, c. 12, p. 36, col. p. 59.
(4) Apol. I, c. 14, p. 42, col. p. 61.
(5) Apol. I, c. 9. p. 28, col. p. 57 ; cf. Apol. II, c. 5, p. 210, col. p. 44.
(6) Apol. I. c. 14, p. 42, col. p. 61.
(7) Apol. I. c 26, p. 78, col. p. 69 ; id. c. 56, p. 154, col p. 91.
(8) Apol I. c. 58, p. 156, col. p. 92.
(9) Apol. I, c. 5, p. 18, col. p. 55 s. ; Apol. II, c. 10, p. 226, col. p. 48.
(10) Apol. I, c. 5, loc. cit. ; id. c. 10, p. 34, col. p. 58.
(11) Apol. I, c. 40, p. 114, col. p, 78.

par des chrétiens conjurant par le nom de Christ, crucifié sous Ponce Pilate. (1)

Justin donne une trop grande importance au rôle des démons dans l'histoire de l'humanité. (2) Sans contester la chute d'Adam, il insiste sur la dégradation amenée par l'idolâtrie ; il l'attribue à ces anges déchus qui étaient comme des lieutenants de Dieu sur la terre, ayant une puissance mytérieuse, mais réelle. Ainsi le paganisme est une puissance infernale, pleine de réalité, qui agit sur notre monde pour le perdre. (3)

* * *

L'homme est composé de trois parties (trichotomie): le corps, l'âme et l'esprit ; l'homme participe à la nature divine par ce Verbe spermatique qui est le trait original de l'apologétique de Justin. (4)

L'âme n'a pas de vie propre comme Dieu ; (5) elle est « facta » ; (6) elle n'est pas vie, mais participante à la vie, afin que son immortalité soit un bienfait de Dieu. (7) Les âmes des méchants sont punies après la mort ; celles des bons mènent une vie heureuse ; (8) elles n'entrent pas au ciel avant la résurrection. (9)

(1) Apol. II, c. 6, p. 216, col p. 45.
(2) Cf. p 72. P. II, c. I.
(3) Apol. II, c. 5. p. 210 ss. col. p. 44.
(4) Apol. II. c. 8, p. 220, col. p. 46.
(5) C. T. c. 6, p. 30, col. p. 224.
(6) C. T. c 5, p. 24 s. col. p. 223.
(7) C. T. c 6, p. 28, col. p. 224.
(8) Apol. I. c. 20, p. 64, col. p. 66.
(9) C T. c. 80, p. 290, col. p. 307.

L'immortalité est donnée aux âmes saintes, le feu éternel au âmes débauchées. (1)

Quant aux corps, leur résurrection est matérielle, d'après Justin ; nous sommes ici bien loin du spiritualisme de Paul.

Les chrétiens ne craignent pas la mort, (2) car ils savent qu'ils vont auprès du Père.(3) Mais se donner soi-même la mort, c'est aller contre la volonté de Dieu. (4)

Quant au péché, toutes les eaux de la mer ne sauraient l'effacer ; (5) les moyens par lesquels les péchés sont remis sont:(6) la connaissance de Christ (la foi); 2° la purification des péchés commis et la régénération (baptême) ; 3° une vie après cela indemne de tout péché.

La pénitence des péchés doit être faite avant le baptême ; (7) ceux qui font pénitence obtiennent la miséricorde de Dieu. (8) Les péchés ne peuvent pas être expiés par le sang des boucs ou des brebis, mais seulement par la foi au moyen du sang de Christ. (9) La pénitence doit être accompagnée de jeûnes et de

(1) Apol. I, c. 21, p. 68, col. p. 67.

(2) Apol. I, c. 11, p. 35, col. p. 59.

(3) Apol. II, c. 2, p. 202, col. p. 45.

(4) Apol, II, c. 4, p. 208, col. p. 43.

(5) C. T. c. 13, p. 46, col. p. 229.

(6) Apol. I, c. 61, p. 164, col. p. 93 ; cf. id. c 65, p. 178, col. p. 97.

(7) Apol. I, c. 61, p. 166, col. p. 94.

(8) C. T. c. 141, p. 494, col. p. 370.

(9) C. T. c. 13, p. 46, col. p. 229.

supplications. (1) La pénitence après la mort ne sert à rien. (2)

Justin admet, avec toute l'Eglise primitive, une région intermédiaire, où les âmes sont sous la garde d'un pouvoir mystérieux. Ce n'est pas l'idée du Purgatoire, comme on pourrait le croire à première vue, car Justin ne reconnaît aucune vertu expiatoire aux souffrances des âmes. (3)

L'éternité des peines est admise par Justin, sans laisser supposer un rétablissement final : « εἰς τὸ αἰώνιον πῦρ ; (4) il y a salut éternel ou peine éternelle selon les mérites. (5) Il est donné aux hommes d'entendre, de comprendre et d'être sauvé par Jésus-Christ ; (6) le salut par Christ a été offert aux Juifs aussi bien qu'aux Gentils. (7) Sauvés seront non pas ceux qui glorifient tant le Christ en paroles, mais ceux qui accomplissent des actes. (8) Chacun est sauvé par sa propre justice : (9) les hommes pieux qui ont vécu avant la Loi mosaïque ont été sauvés; (10) de même

(1) C. T. c. 107, p. 382, col. p. 334 ; id. c. 141, p. 496, col. p. 370.

(2) Apol. I, c. 52, p. 140, col. p. 87.

(3) C. T. c. 105, p. 374, col. p. 332.

(4) Apol. I, c. 52, p. 140, col. p. 87.

(5) Apol. I, c. 12, p. 36, col. p. 59.

(6) C. T. c. 121, p. 436, col. p. 350.

(7) C. T. c. 64, p. 228, col. p. 288.

(8) Apol. I, c 16, p. 52, col. p. 64.

(9) C T. c. 45, p. 150, col. p. 263.

(10) C. T. c. 45 loc. cit., col. p. 264, id. c. 67, p. 238, col. p. 292.

ceux qui, sous la Loi, réalisèrent ce qui est beau et glorieux en soi-même. (1)

La condition essentielle du monde moral est la liberté ; Justin en a conscience ; aussi dit-il que l'homme a reçu le libre arbitre ;(2) les anges eux-mêmes, comme les hommes, l'ont reçu. (3) Dieu a donné le libre arbitre afin que l'homme reçoive le salaire de la vertu ou du vice ; (4) c'est pourquoi il n'y a aucune excuse auprès de Dieu. (5) Le mal est une révolte de la volonté, un abus de la liberté : si l'on supprime la liberté, il n'y a plus ni bien ni mal, ni mérite ni démérite, (6) ni vertu ni vice. (7) Justin en appelle constamment à la conscience : « Est-il besoin, dit-il, d'appeler d'autres juges que la conscience ? »

L'abbé Freppel (8) a voulu voir en Justin un précurseur du Syllabus ; selon lui, il n'aurait pas réclamé la liberté de conscience pour tous, mais seulement la liberté de la vérité. De Pressensé (9) proteste énergiquement contre ce sophisme qu'il qualifie de détes-

(1) C. T. c. 45, p. 150, col. p. 263.

(2) Apol. I, c. 28, p. 88, col. p. 71 ; id. c. 43, p. 120, col. p. 80 s. ; id. c. 60, p. 166, col. p. 94.

(3) Apol. II, c. 7, p. 218, col. p. 45 ; C. T. c. 88, p. 332, col. p. 316 ; id. c. 102, p. 364, col. p. 329 ; id. c. 141, p. 494, col. p. 370.

(4) C. T. c. 88, p. 322, col. p. 316.

(5) Apol. I, c. 28, p. 88, col. p. 71.

(6) Apol. II, c. 7, p. 218, col. p. 46.

(7) Apol. I, c. 43, p. 120, col. p. 80.

(8) Freppel. Les Apolog. du IIe siècle. Paris, 1860.

(9) De Pressensé. Hist. des premiers siècles de l'Eglise chrét. IIe Série. T. II, p. 161.

table : Justin ne cesse, dit-il, d'invoquer le droit éternel et universel.

* * *

La notion du sacrement est peu développée dans les écrits de Justin ; il donne cependant au baptême une grande importance. Le baptême ne produit ses effets glorieux que par la foi vivante ; il ne ressemble donc en rien aux lustrations juives.

Le baptême des chrétiens est le bain de la pénitence et de la connaissance de Dieu ; (1) il n'est salutaire qu'au pécheur qui se repent : (2) « Τοῦτο ἐκεῖνο τὸ σωτήριον λουτρὸν ἦν, ὃ εἴπετο τοῖς μεταγιγνώσκουσι. »

Alors le baptême devient source de vie et s'il mérite de s'appeler *illumination*, φωτισμός, c'est grâce à la doctrine qu'il rappelle et qu'on a enseignée au néophyte. (3) Le baptême est effectué au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; (4) cette cérémonie est le signe de notre consécration (5) à Dieu; il faut s'y préparer en priant et en jeûnant. (6) Le baptême des Juifs n'est rien en présence du baptême de Christ; (7)

(1) C. T. c. 14, p. 50, col. p. 231.

(2) C. T. c. 13, p. 46, col. p. 229.

(3) Apol I, c. 61, p. 168, col. p. 94. Celui qui est baptisé s'appelle φωτισθείς ou πεφωστισμένος ; cf. Semisch, J. der M. P. II, p. 428, n. 6.

(4) Apol. I, c. 61, p. 164, col. p. 94.

(5) Apol. I, c. 14, p. 45, col. p. 61.

(5) Apol. I, c. 61, loc. cit., col. p. 93.

(7) C. T. c. 19, p. 66, col. p. 236.

le premier ne purifie que la chair seule. (1) Celui de Christ nous sert pour la rémission des péchés ; (2) nous recevons ainsi la circoncision spirituelle, (3) circoncision de l'erreur et de la perversité. (4) Le baptême est nécessaire pour que nous arrivions à la liberté et à la connaissance du Fils, et que nos péchés, commis antérieurement soient pardonnés. (5)

Justin Martyr, dans sa description du baptême ne fait mention d'aucune profession de foi exigée des candidats.

A noter la simplicité du rite pour l'admission du novice dans l'Eglise. (6)

Du passage : (7) « οἵ ἐκ παίδων ἐμαθητεύθησαν τῷ Χριστῷ » on a cru pouvoir conclure que, du temps de Justin, on baptisait les enfants. Semisch (8) estime que, « avec « ces mots, il est loin d'être dit que beaucoup d'indi- « vidus des deux sexes sont devenus, déjà dans leurs « jeunes années, des disciples du Christ ; l'idée de « μαθητεύεσθαι ne renferme pas en soi nécessairement « le baptême ; cela nous impose seulement à croire à « un catéchuménat... » Chastel (9) dit, dans le même

(1) C. T. c. 29, p. 98, col. p. 246.
(2) C. T. c. 44, p. 148, col. p. 263
(3) C. T. c. 43, p. 142, col. p. 261.
(4) C. T. c. 41, p. 138, col. p. 260.
(5) Apol. I, c. 61, p. 166, col. p. 94.
(6) Cf. Chastel, H. E., p. 132.
(7) Apol. I, c. 15, p. 48, col. p. 62.
(8) Semisch, J. d. M. P. II, p. 432.
(9) Chastel, H. E. I, p. 140.

sens, que « l'expression : ceux qui dans l'enfance ont « été instruits en Christ, paraît se rapporter seulement « à l'âge où a commencé leur éducation chrétienne. »

* * *

L'Eucharistie. Nous avons vu, en parlant du culte,(1) comment se célèbre l'Eucharistie,(2) à laquelle il n'est pas permis de participer, si l'on n'est pas baptisé. (3) Par le fait que Justin affirme que ce n'est pas du pain vulgaire, (4) que l'Eucharistie est la chair et le sang de Christ, (5) on a cru pouvoir conclure qu'il admettait la consubstantiation. Cependant Justin insiste sur l'idée que la Cène est un mémorial de la Rédemption : (6) le pain est offert en mémoire du corps de Christ, et la coupe en mémoire de son sang. (7) Notre chair et notre sang sont nourris ainsi par cet aliment, (8) *κατὰ μεταβολὴν*, par un changement qui s'accomplit en nous et non dans les éléments de la Cène.

A remarquer la simplicité avec laquelle se passe cette célébration ; la pompe qui sera déployée plus tard à

(1) Vid. P. II, c. I.

(2) Cf. Apol. I, c. 65 ss. p. 178 ss, col. p. 97 s.

(3) Apol. I, c. 66, p. 180, col. p. 97 s.

(4) Apol. I, c. 66, loc. cit. col. p. 98.

(5) Apol. I, c. 66, p. 182, col. p. 98.

(6) C. T. c. 41, p. 138, col. p. 260.

(7) C. T. c. 70, p. 254, col, p. 297 : « *Περὶ τοῦ ἄρτου.... εἰς « ἀνάμνησιν τοῦ σεσωματοποιέσθαι αὐτὸν,... καὶ περὶ τοῦ ποτηρίου... « εἰς ἀνάμνησιν τοῦ αἵματος αὐτοῦ.* »

(8) Apol. I, c. 66, p. 182, col p. 98.

cette occasion n'existe pas encore, pas même à l'état d'indice. Les éléments de l'Eucharistie sont le pain et le vin distribués à tous les fidèles ; plus tard l'hostie, remplaçant le pain, sera seule distribuée. La consécration des saintes espèces a lieu, non par des paroles sacramentelles, mais par des prières.

Nous avons retrouvé dans Justin les éléments essentiels de la doctrine paulinienne ; mais ils sont déjà modifiés par une conception, qui en se développant, deviendra le catholicisme postérieur ; comme le fait remarquer Ritschl,(1) l'expression que l'on trouve chez Justin est celle qui fut la normale dans le papisme : « Précisément par le fait que Justin plaçait le principe « du christianisme, d'après le point de vue moral, au- « dessus du point de vue de la Loi, donnait à Christ « le cachet d'un nouveau Législateur pour un code « vivant, normal, et affaiblissait la stipulation du salut « de la croyance parfaite par l'exagération de la per- « fection humaine, il a une participation à l'établisse- « ment définitif du catholicisme hiérarchique. »

* * *

Justin formule l'inspiration des Ecritures dans le sens d'une théopneustie absolue : les prophètes ont reçu les paroles même du Verbe, (2) « ἀπὸ τοῦ κινοῦντος αὐτοὺς θείου λόγου. »

(1) Ritschl, Entsteh. der altkathol. Kirche, p. 298-312.

(2) Apol. I. c. 36, p. 106, col. p. 76.

Il n'admet même pas de différence spécifique dans l'inspiration des chrétiens ; ce n'est pas qu'il affaiblisse l'autorité des apôtres puisqu'il invoque fréquemment leurs mémoires comme base de son enseignement, mais il ne revendique pas pour eux le monopole des dons prophétiques, qui sont répandus sur toute l'Eglise.

Justin a une vénération toute spéciale pour les prophètes, Esaïe surtout ; l'Evangile est pour lui la plus haute philosophie, la sagesse révélée du Verbe divin.

Justin donne pour source de ses citations de l'Ancien Testament la traduction des LXX (cf. Apol. I, c. 31); c'est la traduction connue de tous les Juifs ; il se plaint amèrement que beaucoup de passages ont été modifiés.

« Les citations de l'Ancien Testament de Justin, « dit Hilgenfeld, (1) présentent souvent un texte par- « ticulier et la donnée exacte de variantes qui, en « partie, consistent en altérations peu insignifiantes, « peut seulement parler en faveur d'une revision des « manuscrits. »

Beaucoup, et précisément les plus importantes des altérations sur lesquelles Semisch accentue l'importance, ont paru à Hilgenfeld être des variantes de textes, et, par conséquent, ne peuvent pas fonder l'hypothèse d'une interprétation libre, comme l'affirme Semisch.

(1) Hilgenfeld, Alttestamentlich. Citate Justin's, Theol. Jahrb., 9e vol., p. 422 ss.

Hilgenfeld admet que Justin a eu sous les yeux un texte écrit qu'il considère attentivement ; souvent Justin donne exactement, avant sa citation, le livre, l'auteur et, pour les Psaumes, leur numéro.

Les citations de Justin présentent sans doute aussi certaines altérations, qui n'ont pas leur fondement dans une variante du texte, mais que l'on doit précisément expliquer par la légèreté. Aussi bien que les fautes d'orthographe peuvent parler en faveur de la dépendance de Justin d'un texte écrit, aussi bien on pourrait soulever cette objection que ces fautes d'orthographe manifestes peuvent avoir été faites par ses copistes ; il est en effet souvent difficile de voir si la restauration d'un passage a été faite par Justin lui-même ou seulement par ses copistes. Certaines fautes cependant parlent en faveur de sa dépendance d'un texte écrit ; il y a d'autres altérations qu'il faut considérer comme des changements arbitraires et intentionnels.

« (1) Si affirmative que soit la dépendance de Jus-
« tin d'un texte écrit, spécialement pour toutes les
« grandes citations, on partirait cependant d'une sup-
« position complètement fausse si l'on pensait que
« Justin n'a eu surtout en vue qu'une reproduction
« fidèle et littérale du passage de l'Ecriture... » Il ne donne pas toujours les passages de l'Ancien Testament dans leur froide objectivité, mais il les fait aussi pénétrer légèrement par son raisonnement subjectif.

(1) Hilgenfeld, Alttest. Cit., p. 429.

Beaucoup de passages ne doivent, du reste, pas être considérés proprement comme des citations, mais seulement comme des réminiscences ou des allusions ; il les présente sous une forme teintée de subjectivisme.

On peut aussi remarquer l'accord de Justin avec les citations de l'Ancien Testament faites par l'Evangile de Matthieu et par les lettres pauliniennes. « On ne « peut nier, dit Hilgenfeld, (1) la connaissance de « Justin d'un Evangile qui, au moins pour sa subs- « tance, était identique avec le Matthieu canonique. » Cette supposition d'une source commune à Matthieu et à Justin serait inadmissible si cette affirmation n'était fondée sur le fait que le dernier rédacteur de l'Evangile de Matthieu, un homme connaissant l'hébreu, aurait entrepris lui-même la correction et le remaniement des passages messianiques.

Justin ne donne comme source de ses citations que la traduction des LXX ; par cela, il est invraisemblable qu'il ait emprunté quelques citations d'une autre source.

« Si l'on pense (2) que l'Ancien Testament était « au commencement le seul et le plus haut document « pour les chrétiens, on comprendra facilement l'inté- « rêt que de tels changements faisaient naître, l'origine « d'un texte chrétien des LXX que Justin oppose sur « plusieurs points au texte judaïque. »

Quant au Nouveau Testament, à l'époque de Justin,

(1) Hilgenfeld, loc. cit. p. 567.

(2) Hilgenfeld, loc. cit. p. 577.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le Canon n'était pas encore formé ; ses écrits ne mentionnent en tout cas pas la première Epître aux Thessaloniciens, Philémon, la seconde de Pierre, la deuxième et la troisième de Jean et l'épître de Jude. (1) Renan ne voit aucune utilisation du quatrième Evangile ; selon lui, l'écrit que Justin cite, quoique se rapprochant le plus souvent de Matthieu, parfois de Luc, n'est précisément aucun des trois synoptiques. (2) C'était probablement l'Evangile des Hébreux, dit Evangile des douze apôtres ou de Pierre, non sans analogie avec la Genna Marias ou Protévangile de Jacques (3) et peut-être identique à l'Evangile des Ebionites.

Semisch (4) estime, au contraire, que les quatre Evangiles sont souvent cités par Justin, le plus souvent il est vrai, celui de Matthieu, seulement une fois avec certitude celui de Marc, celui de Luc combiné ordinairement avec le texte de Matthieu, celui de Jean à plusieurs reprises.

Les quelques citations des écrits extra-canoniques (5) sont prises à la source jaillissante de la tradition orale, partout encore si riche et si fraîche au second siècle.

Il faut, ajoute Semisch, expliquer les différences du

(1) Justin ne parle pas des Epîtres paul. et spéc. de Paul; il ne peut pas les avoir ignorées ; cf. E. Martin, H. du texte et du canon du N. T.

(2) De Wette, Einl. in das N. T. § 66 a ; cf. Apol. I, c. 39, 50.

(3) Hilgenfeld, Krit. Untersüch. über Evang. Justin's, p. 153-161.

(4) Semisch, Die apost. Denkwürdigk. d. Märt. Justin, p. 410 ss.

(5) Livres Sybillins et ceux d'Hystaspe considéré par Justin comme inspirés.

texte canonique des Evangiles par la plasticité de la mémoire libre; ces différences sont garanties par les parallèles les plus nombreux et les plus explicites. Semisch en conclut que les mémoires des Apôtres ne sont rien autre que nos Evangiles canoniques, déjà avant la moitié du second siècle d'un usage général et incontesté (?) dans l'Eglise.

Zeller,(1) sur un point spécial (la nouvelle naissance d'après Justin, Apol. I, 61), croit à une source commune au quatrième Evangile et à Justin.

D'après Volkmar, (2) le quatrième Evangile ne fut connu à Rome que vers 160 ; il n'admet donc pas son influence sur les écrits de Justin, qu'il place antérieurement à cette date.

L'hypothèse de Semisch, à savoir l'identité des mémoires des Apôtres avec nos Evangiles canoniques, ne nous semble pas justifiée précisément par les arguments qu'il nous présente : le canon, à l'époque de Justin n'était pas encore clos; de nombreux écrits séparés circulaient dans les communautés chrétiennes, et c'est là qu'il faut chercher la source des citations qu'il puise dans les mémoires des Apôtres. De l'hypothèse de Renan, il faut rejeter ou plutôt adoucir ce qui concerne le quatrième Evangile;(3) d'autre part, il faut peut-être en retenir son identification des mémoires avec un Protévangile; la question n'est pas encore suffisam-

(1) Zeller, Theol. Jahrb.: Noch ein Wort über den Ausspruch Jesu, etc. Vol. 14 p. 138 ss.

(2) Volkmar, id. Die Zeit Justin's d. Märt. p. 462.

(3) Vid. Conclusion, p. 113.

ment étudiée sur ce point pour que nous puissions nous prononcer expressément ; en tout cas, les Evangiles employés par Justin diffèrent des nôtres avec lesquels ils ne peuvent être identifiés.

* * *

Pour terminer, jetons encore un coup d'œil rapide sur l'organisation intérieure de la communauté du temps de Justin. Les chrétiens ne se réunissent pas dans des lieux de culte spéciaux et cela jusqu'à la fin du second siècle : « Les fidèles s'assemblent partout où ils veulent et où ils peuvent », dit Justin au préfet de Rome. Ce fait donne aux détails extérieurs du culte quelque chose de temporaire ; cela empêche la manifestation de l'adoration sous sa forme légale.

Justin professe l'universalisme le plus large ; il repousse le sacerdoce spécial en admettant cette doctrine toute paulinienne que tout homme est un prêtre de Christ : « ἀρχιερατικὸν τὸ ἀληθινὸν γένος ἐσμὲν τοῦ θεοῦ. » (1)

Il est par conséquent opposé à la monarchie épiscopale : c'est un président qui dirige le culte; ce sont des diacres qui distribuent la Cène; il n'y a rien de changé ici dans les usages des toutes premières communautés. Les frais du culte et spécialement l'assistance des pauvres sont couverts par des collectes volontaires ; on ne connaît pas encore la dîme ecclésiastique qui deviendra si lourde, le « denier de Saint Pierre » qui

(1) C. T. c. 116. p. 416, col. p. 344.

exigera des fidèles des sommes énormes pour soutenir les splendeurs d'une représentation, destinée à attirer la foule en satisfaisant son sens esthétique plutôt qu'à amener au Sauveur des âmes vraiment croyantes, ne plaçant leur espérance que dans la miséricorde du Père céleste qui seul peut accorder son pardon à ses enfants repentants.

CONCLUSION

En résumé, que penser de l'œuvre de Justin ? Son apologie, si on la juge par ses arguments, n'a dû amener au christianisme ni les Juifs ni les païens.

Les Juifs, et en particulier Tryphon, n'ont pu trouver dans ses affirmations sur la personne du Christ qu'une interprétation très libre de leurs prophètes. Etant donnée sa méthode apologétique, Justin ne craint pas de considérer comme annulé tout ce qui distinguait l'ancienne alliance et c'est avec cela qu'il aurait espéré s'attirer des prosélytes !

Si l'argument prophétique a eu peu de prise sur les Juifs, combien moins encore devait-il en avoir pour des païens qui n'attribuaient aucun mérite particulier aux livres sacrés, qui ne reconnaissaient pas dans la vie des prophètes une mission divine toute spéciale !

Certainement, c'est ici que la faiblesse de la méthode de Justin apparaît avec la plus grande clarté.

Son apologie contre les païens aurait eu plus de succès, s'il s'en était tenu à sa belle idée du Logos sper-

matikos, de la raison universellement répandue; il aurait dû faire abstraction de la voie qu'il avait prise pour arriver à Christ en quittant Platon. Le développement de sa thèse aurait ainsi porté sur l'aspiration toujours plus accentuée à un Etre suprême, aspiration qu'il avait distinguée chez les écrivains profanes de l'antiquité, chez les poètes et les philosophes. Il aurait dû faire comprendre que toutes ces divinités, représentations des attributs multiples du Créateur, devaient se ramener à un Etre unique, le Dieu des chrétiens qui avait envoyé sur la terre, comme signe de son amour sans bornes, un Sauveur en la personne de son propre Fils.

On objectera que Justin aurait toujours eu à lutter contre l'esprit conservateur du paganisme gréco-romain. C'est vrai ; on aurait peut-être accepté son Dieu en le faisant entrer dans le Panthéon pour compléter le syncrétisme le plus large qui régnait à Rome. Le résultat eût été faible, mais la religion chrétienne aurait pu prendre dès lors son ascendant naturel en écartant les divinités inférieures dont elle n'aurait conservé que l'élément spiritualiste qui se trouvait dans leur essence.

Quant aux Juifs, au lieu de déclarer, de prime abord, qu'ils n'avaient plus aucune raison d'être, il aurait dû poursuivre son idée que le christianisme est l'accomplissement de l'ancienne alliance. Christ ne rompt pas brusquement avec le judaïsme ; le passage du judaïsme au spiritualisme le plus pur doit se faire graduellement par une série d'évolutions. Justin aurait pu faire re-

connaître à ses adversaires juifs que la personnalité historique du Christ était authentique, que sa mission avait bien un caractère particulier, que les miracles qu'Il avait accomplis n'avaient pas été contestés par les Juifs, contemporains de Jésus, qui auraient eu tout profit à en attester la fausseté.

Bref, l'argumentation de Justin aurait dû être plus positive, mieux appropriée à la situation, au lieu de nous présenter ce cachet destructif qui y domine.

La théologie de Justin manque aussi de netteté ; ses idées sont des plus confuses, notamment sur le rapport entre la nature humaine et la nature divine du Christ. Il faut reconnaître à la décharge de Justin, que jusqu'à la fin du troisième siècle, il n'y eut pas de doctrine arrêtée sur la personne du Christ.

Justin peut cependant être classé parmi les subordinatiens. Comme le quatrième Evangile, il reconnaît que le mot de Fils exclut la coéternité avec le Père, que le Fils étant engendré il est inférieur au Pére.

Mais, d'autre part, Justin nous dit que le Logos a fondé le monde, qu'Il était avec le Père avant le monde. La notion du temps n'existant qu'à partir de la création du monde, on ne voit pas bien comment Justin se figure cette préexistence du Père.

Il affirme en tout cas, à maintes reprises, la divinité du Fils qui est le « principe de toutes choses » et qui ne diffère du Père que par le nombre tandis qu'il lui est identique par la pensée. Il estime même que cette divinité, étant suffisamment prouvée par les témoi-

gnages, n'a pas besoin d'être démontrée mais doit être acceptée sans contrôle.

La christologie de Justin a des ressemblances frappantes avec le quatrième Evangile et spécialement avec le Prologue. Y a-t-il eu emprunt de l'auteur du Prologue à Justin ou le contraire a-t-il eu lieu ?

Cette question se rattache à celle de l'authenticité de l'Evangile de Jean. Pour ceux qui l'admettent, il se peut qu'un emprunt ou tout au moins une influence indirecte de l'écrit johannique ait dirigé notre auteur dans la voie qu'il a suivi. Au contraire, pour ceux qui, comme Scholten, retardent la composition du quatrième Evangile jusque vers 150, il pourrait y avoir eu influence des idées de Justin sur l'œuvre d'un disciple de Jean.

Nous sommes plus disposés à admettre que Jean et Justin ont puisé à une source commune, à la gnose alexandrine ; cette hypothèse est d'autant plus admissible si l'on s'accorde avec Volckmar pour constater la première apparition du quatrième Evangile à Rome vers l'an 160. Il y aurait eu, pour ainsi dire, un développement parallèle, identique presque, d'une doctrine puisée à une même source.

L'ecclésiologie de Justin se réduit à peu de chose ; tandis que le concile de Trente déclarera plus tard que Jésus-Christ a institué sept sacrements, Justin n'en connaît que deux.

Trois choses, dans le catholicisme romain, sont nécessaires pour la perfection du sacrement : une matière en harmonie avec la nature du sacrement, un prêtre

dûment ordonné ou un évêque, l'invocation du Saint-Esprit et les paroles sacramentelles pour la consécration du sacrement. L'insuffisance de la foi dans celui qui le reçoit ne nuit pas à sa perfection ni à son intégrité.

Chez Justin, le sacrement a une valeur plus morale ; le sentiment qui accompagne l'acte a toute son importance par le fait qu'il admet que chacun n'est sauvé que par sa propre justice. La cérémonie de la consécration est aussi plus simple ; il n'est pas exigé de profession de foi et, d'autre part, il n'existe pas encore de clergé ayant le privilège particulier de donner les sacrements. Du reste, nulle part dans les Evangiles, on ne saurait trouver les traces d'une fonction spéciale. Il semble que c'étaient les premiers convertis d'une localité qui baptisaient les autres.

Pour Justin, être baptisé c'est être régénéré ; comme nous l'avons vu, son idée du baptême s'est déjà écartée du spiritualisme de Paul ; plus tard l'écart sera encore plus sensible et on attribuera au baptême un pouvoir magique ; on le considérera comme condition essentielle du salut.

On ne saurait affirmer qu'à l'époque de Paul ainsi qu'à celle de Justin les enfants étaient baptisés.

On a cru en voir dans I Cor. I, 16 la preuve évidente, mais l'apôtre suppose que les enfants des chrétiens sont purs sans qu'il soit nécessaire de les baptiser, par le fait même de leur origine (I Cor. VII, 14) et qu'ils appartiennent à l'Eglise avant d'y avoir été introduits par le rite.

Il est très probable qu'à l'époque de Justin, où la repentance et la foi jouaient encore un si grand rôle dans le noviciat, le baptême des adultes ait été seul admis.

La doctrine de la Cène chez Justin a donné lieu à des difficultés d'interprétation : Est-ce Calvin ou Luther qui sont le plus près de lui? Il serait bien difficile de répondre ; tantôt Justin penche du côté de la conception matérialiste, tantôt du côté de la conception spiritualiste. Il insiste sur l'union mystique du Logos avec le pain et le vin qui deviennent ainsi des éléments célestes sans cesser d'être du pain et du vin, de même que notre corps, lorsqu'il a revêtu l'immortalité, n'a pas cessé d'être notre corps. De là, sa polémique contre les docètes et les gnostiques qui nient la réalité du corps de Christ dans la Cène parce qu'ils méprisent la matière du pain et du vin qui le renferment.

Sur un nouveau point, nous pouvons trouver une source commune à Jean et à Justin ; tous deux placent le dernier repas de Jésus avec ses disciples le jour de la Pâque, c'est-à-dire le 14 Nisan, se mettant ainsi en désaccord avec les Synoptiques.

Selon l'idée de Justin lui-même, son système devait réduire à néant les attaques diverses, les exagérations judéo-chrétiennes, gnostiques. Dans la suite et sous l'influence de ses imitateurs, ce système formera l'orthodoxie appelée à triompher de toutes les sectes. Cette doctrine constituera l'Eglise catholique en présence des hérésies, hérésies qu'elle combattra par la plume

et par l'épée, par les menaces et par les promesses. Justin, sous presque tous les rapports, est bien un homme de transition ; il est sur les limites extrêmes du paulinisme et du romanisme.

Justin a énormément lu ; ses connaissances historiques et philosophiques en font foi ; mais on s'apperçoit bien vite dans l'examen de sa doctrine qu'il a eu recours à différentes écoles et surtout à l'idéal platonicien pour arriver à Christ ; il n'a pas su suffisamment se dégager de Platon une fois arrivé à la vérité cherchée avec tant d'ardeur.

D'autre part, il y a chez lui un mélange étrange de spiritualisme et de formalisme ; il va tantôt à l'un, tantôt à l'autre, donnant ainsi un caractère de confusion à sa pensée, qui, parfois, ne peut plus être parfaitement comprise.

Malgré tout, Justin reste le représentant d'une nouvelle tendance ; par ses entretiens philosophiques, il amène le commencement d'une théologie chrétienne ; il imprime à l'apologétique un nouveau cachet en fondant l'exégèse apologétique. Ses arguments furent après lui comme stéréotypés et des Pères de l'Eglise tels que Jérémie, Tertullien, Origène et bien d'autres encore n'hésitèrent pas à s'en servir textuellement pour répondre à leurs adversaires. Si l'on excepte sa doctrine du Logos spermatikos, Justin a cependant peu d'originalité dans sa théologie.

Nous ne saurions méconnaître son impartialité lorsqu'il cherche ce qu'il y a de bon dans le paganisme et dans la philosophie. Il cherche même à les relier à la

doctrine chrétienne. Le premier, il essaie de résumer les prophéties relatives à Jésus-Christ afin de prouver historiquement la vérité chrétienne.

Mais il ne faut pas oublier ses déficits ; sa langue est diffuse, embarrassée, souvent sans précision ; le plan de ses écrits manque de netteté ; il développe ses pensées où le hasard les lui présente. Quoique Palestinien, il ne connaît pas l'hébreu et ce n'est pas à tort que les Juifs pouvaient se plaindre de son interprétation de l'Ancien Testament.

Justin fut très respecté dans les premiers siècles de l'Eglise : Tatien, son disciple, l'appelle un très admirable prédicateur de la vérité ; Irénée cite avec approbation quelques unes de ses paroles hardies et relevées ; Tertullien justifie sa conduite ; Méthode dit que ce saint approchait autant de la vertu des apôtres qu'il approchait de leur temps; Eusèbe ne se contente pas de conseiller la lecture de ses ouvrages à ceux qui veulent s'instruire dans la vérité et de nous exhorter à les étudier avec soin ; il nous apprend encore qu'entre tant de grands hommes qui éclairèrent le second siècle de l'Eglise, le nom de Justin les surpassait tous par son éclat. Il l'appelle un amateur sincère de la vraie philosophie, un homme admirable et vraiment philosophe. Epiphane ajoute que c'était un homme saint et un ami de Dieu ; Théodoret : qu'il avait été le défenseur et l'avocat de la vérité avant de mettre sur sa tête la couronne de martyr ; Sophrone de Jérusalem : que Justin a rehaussé l'éclat de la philosophie par le sang de son martyre. Après tous ces hommages

rendus au vaillant apologète du christianime, nous ne voulons conclure qu'en disant que, lorsque la conscience, le cœur sont en jeu, qu'alors on sent toute la grandeur morale de Justin et que l'on reconnaît bien le généreux martyr qui est mort en s'écriant : « Je suis trop « petit pour dire du Christ quelque chose de grand. »

LITTÉRATURE

—

*Ashton.	Œuvres de J. M. en grec et en lat. avec interp. Cantorb. 1768.
Aubé, B.	Article « Justin Martyr » ds. Nouv. biographie gén. Paris, 1861.
*Baudoin.	L'Epître à Diognète. Strassb. 1860.
*Baur.	Theol. Jahrbücher, T. XVI. Tübingue, 1857.
Bescherelle.	Dictionnaire universel. Paris, 1853.
*Böhringer.	Die K. G. der drei ersten Jahrh., Zürich, 1861.
*Boll.	Zeitschrift f. d. hist. Theol. fasc. 3, Leipzig, 1842.
Bonnefon, D.	Histoire des premiers chrétiens. Paris, 1870.
Bouillet.	Dict. univ. d'hist. et de géogr., 8e éd. Paris, 1850.
Bouvier, A.	L'apologétique actuelle. Paris, 1866.
Bungener.	Conférence sur « le christianisme aux 3 prem. siècl.» Genève, 1857.
*Bunsen.	Christianity and Mankind. Londres, 1854.
»	Hippolytus. Leipzig, 1853.
*Cavedoni, C.	Nuovi cenni cronol. intorno alla data precisa delle principali Apologie. Modène, 1858.
Chantre, A.	Histoire de l'Eglise (Cours inédit, Genève.)
Chastel.	Hist. du christianisme. Paris, 1881.

*COTTERILL. Justin Mart. Epistle to Diognetus in « The Church Quartely Review », vol. IV. Londres, 1877.

COUGNARD, J. L'apologétique dans les sermons, dans Homilétique (Cours inédit. Genève).

COUSIN. Hist. ecclés. d'Eusèbe, trad. Ier vol. P. I. Paris, 1686.

*CREDNER. Gesch. des neutest. Kanon. Berlin, 1860.

DESCOMPAZ, S. Hist. de l'Egl. chrét. Toulouse, 1871.

*DONALDSON. A critical history of christian literature and doctrine, vol. II : The Apologists. Londres, 1866.

*DORNER. Entwickelgesch. d. Lehre v. d. Person Christi, T. I, éd. II.

EUSÈBE. Hist. ecclés. en 10 livres (grec et lat. éd. Valesius). Paris, 1678.

*EWALD. Gesch. d. Volkes Israël., T. VII, éd. 2. Göttingen, 1859.

FRANCK. Dict. des sciences philosophiques, 2e éd. Paris, 1875.

FREPPEL. Les Apologistes du IIe siècle. Paris, 1860.

*FUNK. Opp. PP. apost. Tubingue, 1878.

*GASS, W. Zeitchrift f. wissensch. Theol. T. 17. Leipzig, 1874.

HAGENBACH. Vorlesungen über die Reform. T. I. Leipzig, 1834.

*HARNACK. PP. apost. Opp. Fasc. I, p. II, éd. 2. Leipzig, 1876.

*HEFELE Prolegomena pr. PP. apost. Opp. Tubingue, 1849.

HILGENFELD. Die alttestament. Citate Justin's, in « Theolog. Jarbh. » von Dr F. Ch. Baur und Dr E. Zoller ; 9e vol. Tubingue, 1850.

» Zeitschrift f. wissensch. Theol. T. 16. Leipzig, 1873.

*HORT. On the date of Justin' M., in « The Journ. « of. Class. and sacr. philol. » Vol III, Cantorb. 1856.

JÉRÔME. Œuvres : Les hommes illustres, trad. Benoît. Paris, 1838.

*KEIM. Gesch. Jesu v. Naz. T. I. Zürich, 1867.

» Prot. K. Z. no 13, 14, 28. Berlin, 1873.

LAROQUE. Art. J. M. dans Grande Encyclopédie du XIXe s. Paris, 1881.

LAROUSSE, P. Grand dict. univ. du XIXe s. Paris, 1873.

LESUEUR.	Hist. de l'Egl. et de l'Empire, I vol. Genève, 1686.
LICHTENBERGER.	L'apologétique, ds. « Encyclop. d. sc. relig. » T. I. Paris, 1877.
*LIPSIUS.	Literar. Centralblatt f. Deutschland, nº 40. Leipzig, 1873.
*LÜBKERT.	Zeitschrift f. d. histor. Theol., T. 24. Leipzig, 1854.
LUDWIG, A.	Quellenbuch zur Kirchengesch. Vol. I. Davos, 1891.
*LUTHARDT.	Der johann. Ursprung d. vierten Evang. Leipzig, 1874.
MARTIN, E.	Hist. du texte et du canon du N. T. (Cours inédit, Genève)
MAUMONT, J. (DE).	Œuvres de J. M., trad. Paris, 1554.
MICHAUD.	Biographie universelle. Paris.
MILNER, J.	Hist. de l'Egl. chrét. Paris, 1892.
MŒHLER.	Patrologie, trad. J. Cohen. T. I. Louvain, 1844.
NÆF. F.	Hist. de l'Egl. chrét. Paris, 1892.
NEANDER.	Allgemeine Gesch. d. christ. Relig. und Kirche. Vol. I. Hambourg, 1825.
*NITZSCH.	Grund. d. chr. D. G. P. I. Berlin, 1870.
OTTO (DE).	De Ep. ad Diogn. Iena, 1845, éd. 2, 1852.
»	J. M. Opera (grec et latin). III vol, Jena, 1876-80.
*OVERBECK.	Studien über den pseudo-justin. Brief an Diognet. Bâle, 1872.
PRESSENSÉ (DE).	Hist. de l'Egl. chrét., IIe S. T. I, II; IIIe S. T. V. Paris, 1861-69.
»	Art. J. M. ds « Encycl. d. sc. relig. » T. VII. Paris, 1880.
RENAN, E.	Hist. des Orig. du christ. Liv. VI : L'Egl. chrét., éd 2. Paris, 1879.
*RITSCHL.	Die Entstechung der altkath. Kirche, éd. 2. Bonn, 1857.
*SCHOLTEN.	Die ält Zeugnisse betr. d. Schriften des N. T. Bremen, 1867.
SEMISCH.	Die apostolischen Denkwürdigkeiten des Märtyrers Justinus. Hambourg-Gotha, 1848.
»	Justin d. M. II. P. Breslau, 1840-42.
»	Art. J. M. ds. Real Encyklop. f. prot. Theol. und Kirche, Vol. III, XII. Stuttgart-Hambourg, 1855-1857.
*SNOECK.	Introd. in Epist. ad Diog. Leyde, 1861.
*STELKENS.	Ueber den Brief an Diog. Recklinghausen, 1860.

*THIRLBY. J. M. Opera. Londres, 1722.
TILLEMONT (DE). Mémoires pr. l'H. E., T. II. Paris, 1701.
*UEBERWEG. Grundr. d. Gesch. d. Philosoph. T. II, éd. 2. Berlin, 1866.
*UHLHORN. Zeitschrift f. d. hist. Theolog. T. 36. Gotha, 1866.
VOLKMAR. Die Zeit J. d. M. ds. Theol. Jahrb. Vol. XIV. Tubingue, 1855.
*WADDINGTON. Mémoires de l'Acad. d. inscript. et bell. lett. T. 26. Paris, 1867.
ZAHN, TH. Studien zu J. M. ds. Zeitsch. f. K. G. v. Dr Brieger, vol. VIII. Gotha, 1866.
» Götting. gel. Anzz. 1875.
ZELLER. Noch ein Wort über d. Auspruch Jesu bei Justin Apol. I. 61, über die Wiedergeburt, ds. Theol. Jahrb. Vol. XIV. Tubingue, 1855.

Les autres ouvrages que nous avons mis à contribution ont été mentionnés dans notre travail en temps et lieu.

Nous n'avons pas consulté ou cité de première main les ouvrages marqués d'un astérisque.

THÈSES

I

Justin est un homme de transition ; c'est le dernier spiritualiste et le premier formaliste romain.

II

Le catholicisme de Justin n'est encore qu'à l'état rudimentaire.

III

Justin imprime à l'apologétique un cachet qu'elle conservera chez plusieurs pères de l'Eglise.

IV

La doctrine du Logos spermatikos est une idée originale et digne de toute notre attention.

V

La seconde Apologie de Justin est un appendice spécial de la première apologie ; elles ne forment qu'une seule œuvre.

VI

L'Evangile qu'emploie Justin diffère considérablement des nôtres.

VII

Le pasteur, sans être agressif, doit cependant faire ressortir dans sa prédication les altérations du christianisme évangélique produites par le catholicisme romain et ramener ses auditeurs au vrai spiritualisme de Paul.

VIII

Le dogme de l'inspiration plénière des Ecritures ne saurait être admis aujourd'hui sans causer préjudice au christianisme. La théopneustie est une conception étroite qui n'a eu d'utilité que lorsqu'il était nécessaire d'opposer à l'autorité d'un homme celle de l'esprit de Dieu incarné dans la lettre.

IX

Les saintes Ecritures doivent être interprétées d'après les mêmes méthodes que les autres écrits anciens. (1)

(1) E. Martin, Proleg. d'Herméns (Cours inéd.): «On doit considérer « la Bible comme une série de documents historiques... Le libre exa- « men est un devoir; c'est le plein exercice de toutes les facultés « humaines.... La qualité de «libre» fait saillir l'élément moral. »

X

La science n'exclut pas la religion, mais, par ses résultats, elle éclaire la foi. (1)

XI

La prédication, ayant pour but principal la conversion, ne doit pas traiter les questions critiques. (2)

XII

L'enseignement biblique aux adultes et aux enfants doit tenir compte des progrès de la science.

XIII

Le pasteur doit s'occuper des questions sociales. (3)

XIV

Le baptême et la Cène ne sont que des actes purement symboliques, dans l'esprit même de Jésus. Il faut donc écarter toute vertu régénératrice à l'acte lui-même et donner aux sentiments qui l'accompagnent leur réelle importance.

(1) A. Bouvier. Sermons, l'adoration (second discours), p. 47. Genève, 1862 : « Croyants... loin que la science vous effrayât comme « une ennemie de la piété, vous la rechercheriez comme une des meil- « leures pourvoyeuses, vous lui demanderiez des raisons d'adorer.. »

(2) Cf. Vinet. Homilétique, p. 75, Paris, 1853.

(3) J. Cougnard. Theol. past. (cours inéd.) Vid. «Action sociale du pasteur. »

XV

La Cène devrait être célébrée plus souvent dans nos Eglises nationales.

XVI

Le pasteur devrait, avant la prédication, lire une péricope biblique ; les fidèles n'assitant pas à la lecture faite avant le culte, celle-ci devrait être supprimée. (1)

XVII

La musique sacrée, élevant l'âme, devrait occuper une plus grande place dans le culte. (2)

(1) J. Cougnard. Theol. prat. (cours inéd.) : « La place actuelle de la lecture de la Bible n'est pas respectueuse... »

(2) L. Choisy. Adoration dans le culte. Genève, 1887, p. 31. Th. 10 et p. 24-26, reconnaît l'importance de la musique sacrée et spécialement du chant qu'il dit être la forme par excellence de l'adoration.

J. Cougnard. Theol. pastorale (cours inéd.) : « Le chant est, après la prédication, l'élément le plus important du culte ;.... la musique sacrée doit progresser. »

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 7

PREMIÈRE PARTIE
Biographie de Justin

CHAPITRE I. *La vie de Justin* 13

CHAPITRE II. *Les œuvres de Justin* 31

I. Œuvres incontestées 31

II. Œuvres contestées. 40

III. Œuvres apocryphes. 44

DEUXIÈME PARTIE
Les Idées

CHAPITRE I. *Apologétique*. 47

CHAPITRE II. *Théologie* 75

CONCLUSION 110

LITTÉRATURE 119

THÈSES 123

TABLE DES MATIÈRES 127

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF

Y.C 99816